INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE
POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES HANDICAPÉS ET LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

PLEIN AIR

LE MAG DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

L'école inclusive
Pour qui ?
Pour quoi ?

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

INS HEA

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

5 minutes pour convaincre !

FORUM

À l'école, qui est inclus, qui est exclu ? Que faire des cas-limites ?

PRIX DE THÈSE

Lundi 8 juillet, venez nombreux !

INTERVIEW

Nawal Benzaouia, organisatrice de défilés de mode inclusifs

TROIS JOURS DE DÉBATS OUVERTS ET D'EXPRESSION LIBRE

JUILLET 2019
univete2019.inshea.fr

EUROPEAN AGENCY
for Special Needs and Inclusive Education

www.european-agency.org

L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (*European Agency for Special Needs and Inclusive Education*) a pour mission d'aider les 31 pays membres à améliorer leur politique et leur pratique en matière d'éducation inclusive.

Fondée en 1996, l'Agence est cofinancée par les ministères de l'éducation des pays membres ainsi que par la Commission européenne et bénéficie du soutien du Parlement européen.

Tous les travaux déjà réalisés s'alignent et soutiennent directement les initiatives politiques européennes et internationales en matière d'éducation, d'équité, d'égalité des chances et de droits de tous les apprenants.

L'Agence européenne conduit un ensemble de projets et d'activités dont l'objectif principal est d'**améliorer la réussite de tous les apprenants, à tous les niveaux de l'apprentissage inclusif, tout au long de la vie**.

L'INSHEA représente la France au sein de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive depuis sa création en 1996, conformément à sa mission de participation à la coopération internationale, en particulier avec les pays de l'Union européenne (Décret n° 2005-1754 du 30 décembre 2005, titre 1er, article 4).

À ce titre, et en lien avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, l'**Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés** (INSHEA) contribue à la collecte,
au traitement et à la diffusion d'informations concernant les besoins éducatifs particuliers (*Special Educational Needs*) et participe aux réunions (un représentant officiel et un coordinateur national). Dans le cadre de cette mission générale, l'Institut assure la présentation générale de la politique française en matière d'inclusion scolaire et ses mises à jour périodiques. Il fournit également des experts pour participer aux travaux thématiques de l'Agence.

Les publications de l'Agence européenne seront présentées pendant l'université d'été.

INS HEA

SOMMAIRE

5/ ÉDITO

6/ PRÉSENTATION

8 **La naissance du projet**

9 **L'école inclusive**
Pour qui ? Pour quoi ?

10/ EN CLASSE

13 **Conférence introductive**

14 **Les thématiques**
Le détail des quatre thèmes de l'Université d'été, avec les résumés

25 **Conférence de clôture**

26/ AU TABLEAU

28 **Le Forum**
Trois questions à Vincent Lochmann

30 **Prix de thèse sur « l'éducation inclusive »**
Les anciennes lauréates nous en parlent !

33 **Le concours d'éloquence**
Interview croisée de Matthieu Juglar et Stéphane Baller

38/ RÉCRÉATION

40 **Mode**
Défilé de mode inclusif

42 **Cinéma**
Projection du film « Vincent et moi »

44 **Musique**
Concert jazz à l'INSHEA

46/ CLASSE DE DÉCOUVERTE

48 **Exposition du Louvre**
Le « Théâtre du pouvoir » s'installe dans nos locaux

50 **L'École de plein air**
Découvrez son histoire ! Visites surprenantes

52 **La Place des livres**
Retrouvez les œuvres de nos intervenants

54/ EMPLOI DU TEMPS

56 **Tous nos événements**
à noter dans vos agendas !

60/ CAHIER DE VACANCES

62 **Jeux et divertissements**

INSHEA
58/60 avenue des Landes
92150 Suresnes FRANCE
+33 1 41 44 31 00

Directeur de publication : José Puig / **Coordonnatrice générale** : Manon Mesones-Tastu / **Rédactrices** : Marianne Boudjaoui, Marine Christille, Cyrielle Lagier, Alicia Lecompère, Manon Mesones-Tastu / **Conception artistique :** Marine Christille, Cyrielle Lagier / **Mise en page :** Cyrielle Lagier /**Photographies** : service communication INSHEA / **Dessins :** Éric Martin / **Correction :** Thérèse Barbier, Blandine Groleau / Magazine tiré à 250 exemplaires (imprimerie Reprotechnique). Sortie officielle le 8 juillet 2019.

IMPRIM'VERT © 2019 - 6566

PROGRAMME en résumé

LUNDI 8 JUILLET

9h00 - 9h30 ACCUEIL CAFÉ

9h30 - 10h00 OUVERTURE

10h00 - 11h30 **Conférence introductive** suivie d'un débat

11h30 - 12h00 MUSÉE DU LOUVRE Publics en situation de handicap et accessibilité

12h00 - 12h30 REMISE DU PRIX DE THÈSE INSHEA SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE

12h30 - 14h00 DÉJEUNER

14h00 - 16h00 THÈME 1 **L'école contre les inégalités**

16h00 - 16h30 PAUSE

16h30 - 17h00 DÉFILÉ DE MODE INCLUSIF PAR L'AGENCE MASSIRAA

17h00 - 19h00 DIFFUSION DU FILM DOCUMENTAIRE "VINCENT ET MOI"

19h00 - 20h30 CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Cocktail

MARDI 9 JUILLET

9h00 - 12h00 THÈME 2 **L'école et ses perturbations**

12h00 - 14h00 DÉJEUNER

14h00 - 15h15 THÈME 3 **L'école, lieu de coopérations** (1ère partie)

15h15 - 15h30 PAUSE

15h30 - 17h00 THÈME 3 **L'école, lieu de coopérations** (2de partie)

17h00 -19h00 FORUM EXPRESSIONS ASSOCIATIVES ET SYNDICALES

Concert et buffet

MERCREDI 10 JUILLET

9h00 - 12h00 THÈME 4 **L'école et l'accessibilité éducative**

12h00 - 14h00 DÉJEUNER VISITE SURPRENANTE DE L'ÉCOLE DE PLEIN AIR !

14h00 -15h15 **Conférence de clôture**

15h30 – 16h00
Clôture de l'université d'été 2019

ÉDITO

Par **José Puig**

DIRECTEUR DE L'INSHEA

Quand l'exclusion est consommée, il est déjà trop tard : la démarche inclusive relève, pour des raisons d'éthique, de la prévention. Une organisation inclusive serait donc une organisation qui préviendrait l'exclusion en général et toutes ses formes particulières. Prévenir signifie anticiper en aménageant l'environnement pour que l'exclusion n'ait pas lieu : c'est la définition même de l'accessibilité dans son acception la plus large. L'accessibilité doit être universelle sans quoi elle exclut déjà, par l'opération catégorisante elle-même, par le geste séparateur qui délimite la classe et désigne le groupe des ayants droit.

Le rêve, que tout soit accessible, à tous, tout le temps, à égalité, quelles que soient les particularités de chacun est l'objectif à atteindre. Que personne ne soit exclu, ne se sente discriminé ou rejeté. Impossible donc de découper cette utopie par catégories d'exclus ou de menacés de l'être. Impossible de déployer pour les uns, au nom du compartiment dans lequel les a rangés la taxinomie administrative ou médico-légale, des aides, des soutiens, des compensations qui seraient refusés à d'autres en raison de leur impossibilité d'accéder à la bonne catégorie.

Mais comment sortir de cette logique qui veut absolument faire correspondre des groupes caractérisés et des réponses sociales, des catégories d'enfants et des formes pédagogiques, des compartiments de misère et des familles de secours ?

Faut-il individualiser, personnaliser l'attention, la sollicitude en partant seulement des besoins singuliers ? Mais comment alors faire société, comment empêcher que l'école, puisque c'est d'elle qu'il s'agit d'abord, fractionne son ambition à l'échelle du sujet, s'asservisse à un projet forcément égoïste (faire réussir mon enfant au détriment des autres, augmenter ses chances de les battre et de les dominer) ?

Que faire pour éviter que le rôle de l'école, au bout du compte, ne se réduise à servir de camp d'entraînement à la compétition humaine ? La question morale est devenue politique et les choix éducatifs choix de société.

Voilà le genre de questions que pose l'idée même d'une école inclusive lorsqu'elle proclame vouloir faire réussir tous les élèves.

Voilà les sujets qui seront débattus, pendant les trois journées de cette deuxième université d'été de l'INSHEA : l'école inclusive, pour qui ? Pour quoi ?

Suivez-nous :

@inshea.page.officielle

@ins_hea

@ins-hea

@univete_inshea

INS HEA

www.inshea.fr

PRÉSENTATION

L'école inclusive.

Pour qui ?

Pour quoi ?

TROIS JOURS DE DÉBATS OUVERTS ET D'EXPRESSION LIBRE DANS UN CONTEXTE STUDIEUX ET FESTIF

Sous le haut patronage de **Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** et de **Sophie Cluzel, secrétaire d'État au Premier ministre, chargée des personnes handicapées**.

Dans le cadre de sa mission d'établissement public national de recherche et de formation l'INSHEA organise, du 8 au 10 juillet 2019, la seconde édition de son université d'été.

Comment est né le projet d'université d'été ?

L'INSHEA réunit les 8, 9 et 10 juillet 2019 les acteurs de l'éducation inclusive autour de sa deuxième université d'été : L'école inclusive : Pour qui ? Pour quoi ?

L'INSHEA est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui agit pour l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle.

Son laboratoire, le Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives et scolaires (Grhapes) conduit des recherches pluridisciplinaires dans les domaines de la scolarisation, l'éducation, la formation et l'insertion sociale et professionnelle des publics à besoins éducatifs particuliers.

L'INSHEA développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion de ressources avec un grand nombre de partenaires : institutions publiques, universités, associations, entreprises.

En tant que représentant de la France auprès de l'Agence européenne pour l'éducation inclusive et comme signataire de la charte Erasmus, l'INSHEA poursuit son action à l'international dans l'ensemble de ses domaines de compétences : analyse des politiques publiques, coopération scientifique, coopération, mobilités étudiantes et enseignantes.

Après la réussite de l'université d'été 2017 *« Quelle école pour une société inclusive ? »*, l'INSHEA a décidé d'en faire un rendez-vous bisannuel.

L'école inclusive : Pour qui ? Pour quoi ?

THÉMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2019

La cause semble entendue : l'école doit être inclusive. Mais que faut-il entendre par là ? Qu'elle doit accueillir désormais les élèves en situation de handicap ? Les enfants des familles migrantes ? Qu'elle doit s'interdire de sélectionner, de normaliser, d'exclure, de distinguer ? De quelle forme d'égalité parlons-nous et de quelles diversités ? Avec quelles conséquences sur les choix d'organisation et de pédagogie ?

Refonder l'école : s'agit-il de faire réussir tout le monde à égalité ? De réduire les écarts en minorant l'impact des déterminants sociaux ? Peut-on se contenter d'ajuster les pratiques existantes ou faut-il les transformer pour tous et en profondeur ?

Ce débat d'idées est complexe, car il intéresse de nombreux domaines de connaissance, de nombreuses disciplines scientifiques. Les réponses qu'on peut apporter à ces questions interrogent les pratiques des professionnels, ébranlent les certitudes politiques et préoccupent tous les citoyens.

L'INSHEA offre à tous, usagers de l'école, professionnels de l'éducation, chercheurs et responsables institutionnels, l'occasion d'en débattre, librement, dans une ambiance conviviale et propice aux échanges.

Nous souhaitons que cette manifestation permette échanges et débats entre acteurs de l'éducation et usagers du service public, professionnels, militants associatifs, organisations syndicales, familles et chercheurs.

Notre programmation veut favoriser une multiplicité de formes d'intervention : ateliers, conférences, tables rondes, témoignages, groupes de réflexion, forum participatif. L'université d'été veut permettre à tous ses participants d'exprimer leurs idées, leurs visions et leurs projets, mais aussi de partager des instants plus festifs dans l'environnement exceptionnel du site de l'École de plein air, classé monument historique.

THÈME 1 : L'école contre les inégalités
THÈME 2 : L'école et ses perturbations
THÈME 3 : L'école, lieu de coopérations
THÈME 4 : L'école et l'accessibilité éducative

EN CLASSE

Les quatre thématiques

PARTENAIRE

C'est dans le cadre de sa politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche que la Région Île de France apporte son soutien à l'université d'été 2019 de l'INSHEA.

La thématique de L'école inclusive s'inscrit par ailleurs au cœur de nombreuses préoccupations régionales pour lesquelles elle agît dans l'intérêt des franciliens : handicap et accessibilité, égalité de chances et réussite scolaire, insertion professionnelle et sociale de tous, solidarité.

Proactive sur l'ensemble de ces thématiques et chef de file en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation, la Région est un partenaire majeur de la recherche francilienne en lien avec les évolutions de la science et de la société.

Aussi elle encourage fortement les initiatives comme celle-ci qui contribuent à stimuler la réflexion entre divers profils d'acteurs (professionnels, chercheurs, institutionnels, etc.) et qui permettent ainsi de renforcer les liens et collaborations entre monde académique et monde de la recherche et entre sphère publique et sphère privée.

Enfin, le soutien régional à l'université d'été de l'INSHEA est aussi une belle opportunité de mettre à l'honneur les talents de l'Île-de-France dans les domaines de l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle la citoyenneté.

Le programme de cette deuxième édition est riche, la Région Île-de-France souhaite à l'INSHEA et à tous les participants de cette université d'été plein succès pour cette manifestation.

Pour en savoir plus sur la politique régionale en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche :

www.iledefrance.fr/education-recherche

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

QU'EST-CE QU'UN INDIVIDU SOUTENU ?

Par **Fabienne Brugère**

Par quel biais penser aujourd'hui un modèle d'inclusion dans des « sociétés d'individus » ? Robert Castel avait diagnostiqué deux modernités, politique puis sociale, pour identifier une crise de cette dernière à travers de nouvelles formes d'exclusion appelées « désaffiliations » et fabriquant des « individus négatifs ».

Nous aimerions montrer qu'une société de l'inclusion, après ce diagnostic, ne pourra se faire que par des politiques de soutien des individus. Qu'est-ce alors qu'un soutien ? Il commence par faire intervenir la société et pas seulement l'État, par défendre des expérimentations sociales qui rendent possibles non seulement une vraie reconnaissance des différentes situations de vulnérabilité mais aussi une agentivité des vulnérables.

Amphithéâtre
Lundi 8 juillet : de 10h à 11h30

BIBLIOGRAPHIE

Brugère, F. (2000). *Le goût. Art, passions et société.* Paris : PUF.

Brugère, F. (2014). *Le sexe de la sollicitude.* Lormot : Le Bord de l'eau.

Brugère, F. (2011). *L'éthique du care.* Paris : PUF (Que sais-je ?)

Brugère, F. (2012). *Faut-il se révolter ?* Paris : Bayard.

Brugère, F. (2013). *La politique de l'individu.* Paris : Seuil.

Brugère, F. (2017). *La fin de l'hospitalité, écrit avec Guillaume le Blanc.* Paris : Flammarion.

Fabienne Brugère est philosophe, professeure à l'université Paris 8 et présidente du Conseil académique de l'université Paris Lumières. « La philosophie est une discipline qui permet de donner du sens à sa propre vie mais également de projeter du sens sur le monde, par le biais de questionnements divers ». Ses travaux portent sur l'art contemporain, le *care*, le féminisme, l'hospitalité.

THÈME 1
L'ÉCOLE CONTRE LES INÉGALITÉS

Aziz Jellab

« L'école inclusive effective apparaîtra comme une école démocratique quand ses acteurs prendront conscience du lien indissociable entre l'apprendre-ensemble et le vivre-ensemble. »

Peut-on promouvoir une école inclusive sans revisiter, en la réinterrogeant la question des inégalités sociales d'accès aux études, à la culture, au savoir mais aussi au marché du travail dont on sait qu'il est, en France davantage qu'ailleurs, très sélectif à mesure que l'on a affaire à des publics moins qualifiés ou diplômés ?

Expression générique, les inégalités face et au sein de l'école ont fait l'objet de nombreuses recherches et travaux mais aussi, et cela est assez récurrent, elles traversent et interpellent l'expérience quotidienne des élèves, des enseignants et des personnels d'éducation, cadres de l'institution scolaire ou collaborateurs. Et si l'inclusion scolaire est venue, depuis la loi de 2013 notamment, interpeller l'institution éducative et ses pratiques pédagogiques, il y a encore loin entre le discours officiel et la réalité des écoles, des établissements scolaires et des classes.

En toile de fond, c'est une nouvelle fois la question des inégalités sociales à l'épreuve du système éducatif, et par extension, celle de la démocratisation scolaire qui sont désormais reformulées, quand des stratégies consuméristes, l'évitement de la mixité sociale et la recherche de l'entre-soi semblent prédominer. Comment alors penser et travailler la réforme du système scolaire, l'appropriation des réformes par les acteurs de terrain, et quel dialogue instaurer entre la recherche, et les professionnels de l'éducation ?

Répondre à ces différentes questions exige que l'on ne sépare pas école et société, même si la première n'est pas totalement le reflet de la seconde.

Il s'agit aussi de repenser le poids des déterminismes en soulignant que, si des facteurs historiques et sociologiques pèsent sur le destin scolaire de chaque élève, celui-ci porte également les effets engendrés par des contextes d'accueil, d'accompagnement et d'apprentissage que la recherche ramène à des notions telles que l'effet-maître, l'effet-établissement et l'effet-classe.
En ce sens, l'école inclusive effective apparaîtra comme une école démocratique quand ses acteurs – à tous les niveaux du système éducatif - prendront conscience du lien indissociable entre l'apprendre-ensemble et le vivre-ensemble. Si l'école doit lutter contre les inégalités, promouvoir une justice sociale, ce sont d'abord les inégalités d'apprentissage dans le cadre d'une relation éducative et pédagogique bienveillante et exigeante à la fois qui doivent constituer le moyen et l'horizon de cet objectif.

Comment alors penser et œuvrer à une école plus juste ? Quelles pistes nourries d'éléments issus de la recherche mais aussi d'observations de terrain, peut-on explorer pour fonder une école réellement démocratique et juste ? C'est à ces questions que tenteront de répondre les intervenants de l'atelier thématique « L'école contre les inégalités », le 8 juillet 2019 à partir de 14 heures.

Amphithéâtre
Lundi 8 juillet : de 14 à 16h

Aziz Jellab

Spécialiste de l'enseignement professionnel, inspecteur général de l'Éducation nationale, docteur en sociologie et en sciences de l'éducation, professeur associé à l'INSHEA et chercheur au Grhapes.

Aziz Jellab a été nommé chevalier de la légion d'honneur le 24 mai 2019.

THÈME 1
L'ÉCOLE CONTRE LES INÉGALITÉS

QUATRE INTERVENTIONS SONT PRÉVUES :

Accompagner des équipes enseignantes et éducatives dans les établissements scolaires du second degré et les centres de formation d'apprentis (CFA) : quels enjeux et leviers pour une école inclusive ?

Jean-Michel Mantion, formateur à l'INSHEA.

Pour rendre réellement l'école inclusive, il ne suffit pas d'informer, de former, voire de convaincre les enseignants et les équipes éducatives. L'accompagnement des équipes exige de situer l'action à l'échelle de l'établissement mais aussi d'identifier, des objets de travail mettant à distance l'expérience première et apparaissant comme engageant un collectif à construire. L'inclusion exige de penser la professionnalisation des enseignants et des personnels d'éducation de manière collective, car au-delà des questions de différenciation pédagogique et de prise en compte des besoins particuliers de chaque élève, il s'agit d'assurer une continuité de l'action pédagogique dans le cadre d'une division du travail régulée et pilotée au sein des EPLE et des CFA par des équipes de direction parties prenantes. Le propos de la communication traitera de ces questions en s'appuyant sur les enseignements issus d'une première année d'accompagnement d'EPLE et de CFA. Cela permettra d'identifier les principaux obstacles et les leviers mobilisables pour accompagner les changements de pratiques professionnelles.

Accompagner et favoriser l'accès des élèves d'origine modeste à l'enseignement supérieur élitiste : l'exemple d'un dispositif de démocratisation.

Brigitte Monfroy, maître de conférences à l'École supérieure de professorat et de l'éducation (Éspé) de Lille, Directrice-adjointe.

Dans un contexte scolaire où le poids des déterminismes sociaux sur les destinées scolaires semble s'aggraver depuis ces dix dernières années, il convient de montrer les évolutions qu'ont prises, dans ce contexte, les politiques de lutte contre les inégalités de réussite et leurs effets sur la constitution d'un nouveau régime d'inégalités scolaires. Nous nous proposons dans cette communication d'interroger le fonctionnement et les effets d'un dispositif institutionnel dont l'objectif affiché est de réduire les inégalités scolaires : les programmes de démocratisation mis en œuvre par sept écoles de Sciences politiques en région. Nous expliciterons les modalités spécifiques de fonctionnement de ce dispositif et nous nous attacherons à repérer leurs principaux effets sur les parcours scolaires des élèves d'origine modeste qui en bénéficient.

Présentation de l'atelier « L'école inclusive à l'épreuve de l'égalité des chances : repenser la justice scolaire en changeant d'échelle ».

Aziz Jellab, inspecteur général de l'Éducation nationale, professeur des universités associé à l'INSHEA.

L'égalité des chances constitue le principe fondamental auquel le système éducatif est censé contribuer. Or, cette « fiction nécessaire » est immédiatement interpellée par les inégalités de réussite, de parcours et d'accès bien réelles, inégalités qui ne tiennent pas seulement à l'origine sociale mais procèdent aussi du contexte scolaire que constituent les écoles et les établissements. Comment alors peut-on penser et mettre en œuvre une école plus juste en interrogeant les pratiques pédagogiques et les politiques éducatives ? Et de manière plus générale, il s'agit de se demander dans quelle mesure « l'école inclusive » offre l'opportunité d'interroger la tension classique entre la défense de l'intérêt général et la prise en compte des besoins de chacun.

La question de la bienveillance en éducation. Comment les professeurs des écoles l'appréhendent en classe durant leur année de titularisation ?

Michaël Bailleul, maître de conférences à l'Éspé de Lille.

Nous proposons d'interroger les effets produits par le cadre officiel actuel de l'Éducation nationale qui incite l'enseignant novice à pratiquer la bienveillance dans sa conduite quotidienne de classe. Notre enquête s'ancre qualitativement dans une série d'entretiens semi-directifs auprès de futurs professeurs des écoles, fonctionnaires, étudiants et stagiaires de l'académie de Lille et étudiant à l'Éspé Lille Nord de France. L'objectif est de comprendre comment ces acteurs s'emparent et redéfinissent dans leurs primo-pratiques et à ce stade de leur développement professionnel la question de la bienveillance.

THÈME 2
L'ÉCOLE ET SES PERTURBATIONS

Maïtena Armagnague et Hervé Benoit

À quelle distance du principe théorique de l'école inclusive peut-on situer la réalité et les rationalités qui structurent le système éducatif ? Comment doit pouvoir s'organiser cette école plus accessible et construite à partir de la diversité de ses publics ?

La réalisation de l'école inclusive ne peut être envisagée comme le terme d'une pente naturelle, sur laquelle il suffirait aux systèmes éducatifs de se laisser porter pour y parvenir. Si elle participe à coup sûr d'une démarche pronostique et raisonnable, éclairée par les recherches scientifiques qui l'ont prise pour objet, elle ne relève pas de l'optimisme béat, voire hypocrite, qui ignorerait les obstacles de tous ordres, sociaux, institutionnels, professionnels et pédagogiques qui seraient de nature à en perturber la mise en œuvre.

Quelles perturbations seraient susceptibles d'entraver la progression vers une école inclusive ? À quelle distance du principe théorique de l'école inclusive peut-on situer la réalité et les rationalités qui structurent le système éducatif ? Comment doit pouvoir s'organiser cette école plus accessible et construite à partir de la diversité de ses publics ? Quelles sont les démarches ? Quels en sont les écueils et comment y échapper ?

On fera ici l'hypothèse que ces perturbations ne renvoient pas exclusivement à des obstacles externes à l'École, comme la complexité de certains troubles, cognitifs, psychiques, physiques ou sensoriels ou de certaines situations sociales ou langagières (par exemple l'allophonie), mais qu'elles procèdent pour une grande part du fonctionnement même du système, c'est-à-dire des mécanismes institutionnels et enseignants à l'œuvre qui, s'érigeant en résistances sans même que leurs acteurs en aient conscience, produisent des perturbations, bien souvent attribuées à la nature des publics scolaires auxquels ils sont ou non dédiés.

Ce concept de perturbations peut donc être appréhendé comme une résistance systémique au progrès de l'école inclusive, car il s'enracine dans les soubassements idéologiques de l'institution éducative et dans l'épistémologie pratique de ses membres. Comme l'écrit Bachelard à propos de l'obstacle épistémologique dans *La Formation de l'esprit scientifique*, L'École doit reconnaître ces perturbations dans sa propre maison pour les en faire sortir.

Deux ateliers en parallèle se dérouleront sur trois créneaux horaires.
Attention, **seuls les ateliers qui ont lieu en amphithéâtre seront interprétés en LSF** :

1. **Deux ateliers de 9h00 à 9h55** :
   - Yves Jeanne à l'amphithéâtre
   - Hervé Benoit en salle Baudouin et Lods
2. **Deux ateliers de 10h05 à 11h00** :
   - Sandrine Garcia à l'amphithéâtre
   - Henri-Louis Go en salle Baudouin et Lods
3. **Deux ateliers de 11h10 à 12h05** :
   - Vincent Bernier à l'amphithéâtre
   - Maïtena Armagnague en salle Baudouin et Lods

Amphithéâtre et salle Beaudoin et Lods
Mardi 9 juillet : de 9h à 12h

Maïtena Armagnague

Maître de conférences en sociologie à l'INSHEA, chercheure au Grhapes (EA 7287), associée au Centre Emile Durkheim (UMR 5116) et à Migrinter (UMR 7301).

Hervé Benoit

Maître de conférences en sciences de l'éducation, rédacteur en chef de « La nouvelle revue - Éducation et société inclusives ».

THÈME 2
L'ÉCOLE ET SES PERTURBATIONS

TROIS ATELIERS AU CHOIX :

9H-9H55

Acteurs de l'école et de l'éducation adaptée vers une culture commune ? Entraves et enjeux.

Yves Jeanne, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation, université Lumière Lyon 2.

Faire vivre l'école inclusive est un processus continu qui engage à construire des collaborations entre les acteurs de l'enseignement et ceux de l'éducation adaptée. Mais de quelle collaboration s'agit-il et sur quels socles peut-elle s'édifier ? Prenant appui sur l'histoire de l'éducation et de la scolarisation des enfants autrefois dits « idiots et arriérés », nous interrogerons la pertinence de l'ambition d'une culture, si ce n'est commune, du moins partagée, entre ces deux « Mondes » comme fondement de cette collaboration. Nous tenterons d'en mettre en lumière les enjeux et les entraves.

Perturbations discursives et dispositifs dits inclusifs : essai d'approche herméneutique.

Hervé Benoit, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'INSHEA.

Il apparaît, sous le prisme d'une approche herméneutique, destinée à dévoiler des significations cachées, que certaines ambiguïtés, repérables dans les textes régissant les dispositifs inclusifs (Ulis, PEJS, UE, Segpa), à travers des ruptures de cohérence discursive et l'hybridation des concepts clés (handicap, inclusion, besoins), trouvent écho dans l'élaboration, par les enseignants et les cadres, de leur « épistémologie pratique ». Le discours professionnel qui en résulte, dont la figure du déni est l'un des générateurs, pourrait détourner le projet inclusif de sa finalité.

10H05-11H

La dyslexie : une construction pédagogique à la croisée de normes pédagogiques divergentes.

Sandrine Garcia, professeure en sciences de l'éducation, université de Bourgogne, Institut de recherche sur l'éducation.

Nous souhaitons revenir ici sur l'épisode de la réhabilitation de l'apprentissage phonologique dans les années 2000 pour montrer comment cette réhabilitation s'est faite sans remettre en question les normes pédagogiques dominantes en matière d'apprentissage de la lecture. Ainsi, l'intégration du travail sur « la conscience phonologique » s'est largement diffusée mais en contradiction avec les connaissances scientifiques sur l'apprentissage de la lecture. L'appropriation sélective par les prescripteurs des savoirs sur l'importance de la conscience phonologique dans l'apprentissage de la lecture n'a pu, ainsi, donner les résultats espérés.

L'école de la République est-elle hospitalière ?

Henri-Louis Go, maître de conférences habilité à diriger des recherches en sciences de l'éducation, université de Lorraine.

L'école est le lieu où les hommes apprennent à devenir égaux, c'est tout l'enjeu de sa détermination conceptuelle. Or, l'idée philosophique demandant à être traduite dans le droit n'a pas suffi jusque-là à rendre l'école hospitalière *in concreto*. Le rapport du professeur à son élève, au-delà des aspects techniques que lui impose sa fonction d'enseignant, est un rapport d'ordre éthique. La seule présence de l'élève dans ce lieu particulier qu'est l'École, sa seule exposition face au maître, indépendamment de tout contexte, porte une demande silencieuse : celle de l'accueil de son humanité d'enfant.

11H10-12H05

Le paradoxe des élèves présentant des difficultés comportementales et de l'école inclusive : résistances, obstacles et leviers tels qu'ils les voient et les vivent.

Vincent Bernier, doctorant en psychopédagogie, chargé de cours et assistant de recherche, faculté des sciences de l'éducation, université de Laval (Québec).

Les élèves présentant des difficultés comportementales (PDC) représentent ceux dont l'inclusion soulève le plus de réticences et de réserves. Ils sont souvent perçus comme les plus difficiles à gérer et à maintenir en classe ordinaire où ils sont moins susceptibles d'être accueillis positivement et plus souvent exclus que les autres élèves à besoins particuliers. Considérés comme les seuls exclus de l'inclusion, les élèves PDC ont tendance à vivre des expériences négatives à l'école. Rarement écoutée, leur voix représente une source d'informations essentielle pour relever les défis de l'école inclusive. Cette communication vise à présenter des résistances, des obstacles et des leviers tels qu'ils sont vus et vécus par les élèves PDC et à souligner un certain nombre de paradoxes étonnants.

La scolarisation des « élèves allophones nouvellement arrivés » : quelques pistes pour comprendre l'hétérogénéité des enfants et jeunes migrants à l'école.

Maïtena Armagnague, maître de conférences en sociologie à l'INSHEA.

La réflexion proposée analysera la catégorie d'action publique EANA au prisme des pratiques scolaires. Elle cherchera à comprendre des ressorts de l'hétérogénéité des parcours scolaires et les postures institutionnelles face à elle, en s'intéressant à différentes figures d'enseignants et d'élèves.

THÈME 3
L'ÉCOLE, LIEU DE COOPÉRATIONS

Florence Labrell et Franck Sahaguian

« Réussir le pari de l'éducation inclusive est une exigence dont la complexité requiert la participation concertée d'acteurs dont les compétences spécifiques doivent se conjuguer pour faire naître une culture professionnelle partagée. »

Cette dimension de la coopération au sein de l'École n'est pas nouvelle, mais elle soulève un certain nombre de questions auxquelles cette université d'été tentera de répondre à travers la présentation de deux expériences de terrain :

De 14h00 à 15h15, une première séance développera un exemple de coopération : la création concertée d'une unité d'enseignement élémentaire autisme à Amiens (Somme). Cette séance s'ouvrira par la projection d'un film réalisé par les services de l'Apajh, présentant cette unité d'enseignement à travers le regard de multiples acteurs ayant participé à sa création : encadrement, enseignement, travailleurs sociaux, parents, élèves, etc.

Elle se poursuivra par une table ronde centrée sur les problématiques du partenariat au quotidien. Il s'agira d'en identifier les leviers et les freins et de comprendre dans quelle mesure il est possible d'appréhender autrement le parcours des élèves en situation de handicap ou/et à besoins éducatifs particuliers.

Cette table ronde, modérée par Franck Sahaguian, inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur des formations à l'INSHEA, réunira :

- **Corinne Silvert**, IEN-ASH de la Somme
- **Ahmed Zouad**, directeur de l'Apajh Somme
- **Sophie Guérin**, référente autisme et handicap psychique, ARS Hauts-de-France
- **Pauline Vermeirsch**, sous-directrice de la MDPH de la Somme

La deuxième séance, animée par Florence Labrell, professeure des universités en sciences de l'éducation à l'INSHEA, ciblera la question de la prise en charge globale de l'enfant malade (atteint de cancer ou de leucémie) lors de son retour ou de son maintien à l'école, au travers de l'expérience du Rifhop (Réseau Île de France hématologie oncologie pédiatrie). Cette association qui n'existe qu'en Île-de-France est agrée par 3 académies pour des actions de coopération menées entre les familles, le milieu médical et les institutions scolaires, actions particulièrement importantes au niveau du collège et du lycée où les interlocuteurs sont nombreux et les interfaces avec les familles sont rares. Intervenantes :

- **Laurence Bénard**, coordinatrice territoriale sud-ouest du Rifhop présentera l'origine de l'association, créée il y a 11 ans et ses missions actuelles (plan d'interventions coordonnées, journées de formations à destination des médecins scolaires en lien avec les académies, etc.) permettant des actions rapides auprès des familles en coordination avec le Sapad.
- **Laurence Gosparini,** coordinatrice du Sapad 94 et des parents d'enfants malades seront présents et invités à porter un regard croisé sur l'action menée par le Rifhop.

Amphithéâtre
Mardi 9 juillet : de 14h à 17h

Florence Labrell

Professeure des universités en sciences de l'éducation à l'INSHEA, membre statutaire de l'unité Inserm U1178 CESP, membre associée de l'EA Grhapes.

Franck Sahaguian

Coordonnateur des formations à l'INSHEA, inspecteur de l'Éducation nationale.

Mélissa Arneton

Maître de conférences en psychologie de l'éducation à l'INSHEA.

Laëtitia Coilliot

Formatrice pour l'enseignement aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme à l'INSHEA.

THÈME 4
L'ÉCOLE ET L'ACCESSIBILITÉ ÉDUCATIVE

Mélissa Arneton et Laëtitia Coilliot

Il s'agit d'interroger le thème de l'accessibilité de manière globale, non pas uniquement sous l'angle de l'accessibilité pédagogique, mais aussi en tenant compte des acteurs de l'environnement de l'École.

La table ronde « L'École et l'accessibilité éducative » vise à aborder la question de l'École et de son accessibilité de manière articulée, en tenant compte de différents espaces du lieu école. Le caractère indissociable et la complémentarité des différentes facettes de l'accessibilité de l'école, avec la participation pleine et entière des élèves à cet environnement, sont investigués à partir des témoignages et analyses des intervenants à la table ronde. Un temps de dialogue avec le public est prévu (professionnels, chercheurs, étudiants, responsables de structures, décideurs politiques aussi bien intéressés par l'éducation, l'intervention sociale que le sanitaire ou le médico-social).

Il s'agit d'aborder ensemble comment rendre accessible l'école pour qu'elle soit, à terme, par essence inclusive dans les interactions, les usages et les pratiques des différents acteurs qui s'y rencontrent et qui interagissent avec l'ensemble des élèves dans le respect de leurs différences, sans les réduire à ces dernières. Le thème de l'accessibilité sera abordé de manière globale, non pas uniquement sous l'angle de l'accessibilité pédagogique, mais aussi en tenant compte des acteurs de l'environnement de l'école (CPE, personnel de la vie scolaire, représentants élus au conseil d'établissement…), et ce aussi bien durant les temps d'enseignement que durant les temps de vie d'un établissement scolaire. L'environnement humain et organisationnel hors de la classe est important à prendre en compte au côté d'éléments pédagogiques mobilisés dans l'espace classe. Il peut conditionner la possibilité de mise en place des apprentissages efficaces, voire constituer un préalable à une entrée dans un espace d'enseignement-apprentissage des disciplines scolaires, à tous niveaux : de la maternelle à l'université en passant par les CFA ou les maisons rurales.

Une partie de la table ronde se centrera notamment sur l'environnement hors de la classe : comment sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative (personnel enseignant et non-enseignant, condisciples, intervenants extérieurs pour des activités sur le temps scolaire…) à une bientraitance favorisant une inclusion de tous sans stigmatisation ? Est-ce que l'enseignement explicite des comportements favorise un vivre-ensemble scolaire de qualité contribuant ainsi au développement d'un climat scolaire favorable au bien-être et à une participation sociale active de tous ?
Une autre partie de la table ronde visera plus particulièrement les dimensions pédagogique et didactique dans la classe.

Amphithéâtre
Mercredi 10 juillet : de 9h à 12h

THÈME 4
L'ÉCOLE ET L'ACCESSIBILITÉ ÉDUCATIVE

UNE TABLE RONDE EN DEUX TEMPS EST PRÉVUE :

PREMIÈRE PARTIE

ACCESSIBILITÉ GÉNÉRALE PARAMÈTRES HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

- **Dominique Aimon**
  Principal du Collège Croix Menée, Le Creusot, Saône-et-Loire
- **Grâce-Michelle Allouko**
  Fondatrice de l'association « Passerelle » et directrice du cabinet d'accompagnement Inter'actions consulting, Côte d'Ivoire
- **Aline Fiquet**
  Accompagnante éducative et sociale en UEEA rattachée au Sessad Henri Wallon de Dieppe
- **Rébecca Gouley**
  Éducatrice spécialisée en UEEA rattachée au Sessad Henri Wallon de Dieppe
- **Rachel Mangeot**
  Directrice d'établissement de la Fédération Apajh, Seine-Maritime
- **Laure Muratet**
  Conseillère principale d'éducation du lycée agricole La Roque, Rodez

DEUXIÈME PARTIE

ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUES PARAMÈTRES DIDACTIQUES ET AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

- **Éloïse Eve Berthaud**
  Enseignante spécialisée travaillant en unité d'enseignement à l'IME Notre école à Sainte-Geneviève-des-Bois, Essonne
- **Steve Bissonnette**
  Professeur au Département d'éducation à la TÉLUQ, université à distance affiliée à l'université du Québec, Canada
- **Natalie Léger**
  Agente pédagogique en autisme au Ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, Canada
- **Marlone Nugent**
  Étudiant en Master 2 Physique fondamentale et applications

BIBLIOGRAPHIE à découvrir en ligne !

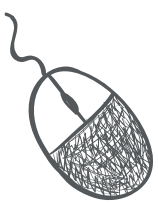

Revue documentaire sur l'école et l'accessibilité éducative, élaborée par Mélissa Arneton, Laëtitia Coilliot et le Centre de ressources documentaires de l'INSHEA, consultable sur **notre site internet rubrique Ressources documentaires > Bibliographies > Généralités sur le handicap.**

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

COMMENT RÉGULER EFFICACEMENT LES COMPORTEMENTS PERTURBATEURS ?

Par **Franck Ramus**

« Il ne s'agit bien évidemment pas de dire que la science a réponse à tout et qu'elle offre des recettes magiques qui devraient s'imposer aux enseignants. Mais il y a déjà bien des choses que l'on sait avec un niveau de certitude important, et il serait coupable de ne pas les prendre en compte. »

Les problèmes de comportement sont l'un des facteurs qui freinent le plus l'inclusion scolaire de tous les élèves. Ces problèmes sont la plupart du temps gérés par une approche exclusivement punitive, dont l'inefficacité est patente.

Pourtant, des connaissances fiables sur les déterminants du comportement existent depuis longtemps, et ont permis de mettre au point des méthodes pour mieux réguler le comportement des élèves, qui ont fait la preuve de leur efficacité. Nous passerons donc en revue les bases du comportement et leur application en classe.

Amphithéâtre
Mercredi 10 juillet : de 14h à 15h15

Franck Ramus, spécialiste du langage et de la psychologie cognitive, est directeur de recherche au CNRS et professeur attaché à l'École normale supérieure. Il est membre du Conseil scientifique de l'Éducation nationale. Ses travaux portent sur l'intelligence, les processus d'apprentissage, les troubles neurodéveloppementaux et autistiques et, d'une manière plus générale, sur les formes pédagogiques scientifiquement validées pour favoriser les apprentissages scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

Ramus Méninges (Blog proposant plus de 100 articles en libre accès) : www.scilogs.fr/ramus-meninges

Ramus, F. (2013). *Les dessous de l'intelligence* (dir.), Paris : Belin.

AU TABLEAU

Forum

Prix de thèse

Concours d'éloquence

École inclusive

Qui est dedans, qui ne l'est pas ? Quoi faire pour ceux qui sont à la limite ?

3 questions à

Vincent Lochmann

Certains enfants sont sans nul doute en situation de handicap, certains n'en ont à l'évidence aucun. Mais beaucoup d'autres sont entre les deux. Ils ont des difficultés dont la cause est plus ou moins bien identifiée, et l'« altération substantielle » de leurs fonctions dont parle la loi n'est pas ou mal établie.

Sur cette limite, se posent de nombreuses questions : qui sont ces enfants qui ont un pied dedans un pied dehors ? Et si leur position dedans/dehors n'est pas claire, comment peut-on néanmoins agir et veiller à favoriser leur pleine inclusion ? Les solutions pour les uns sont-elles pertinentes pour les autres ?

FORUM EXPRESSIONS ASSOCIATIVES ET SYNDICALES

INTERVIEW

Rédacteur en chef de Vivre FM pendant près de 15 ans, président d'honneur de la Fédération française des DYS, et désormais consultant spécialisé en formation professionnelle et inclusion, Vincent Lochmann animera le forum « Expressions associatives et syndicales ».

Pourquoi se poser la question de la limite ?

Vincent Lochmann : On voit bien que certains enfants sont clairement en situation de handicap, on voit aussi que d'autres ont des difficultés qui ne relèvent pas de cette dénomination. Et puis pour beaucoup d'autres, la question de l'accès aux droits et à l'adaptation de leur scolarité se pose sans que les réponses ne soient réellement apportées : peut-on mobiliser les réponses liées au handicap et donc à l'école inclusive ou pas ?

Le handicap est pourtant défini dans la loi ?

VL : Certes ! Néanmoins la question de la sévérité par exemple reste du domaine de l'appréciation de chacun. On voit bien par exemple que la dyslexie est souvent exclue du champ du handicap. On considère que ce n'est pas assez sévère. Alors qu'elle devrait entrer dans les critères légaux. Mais on pourrait dire la même chose du coté des troubles psychiques. À partir de quand considère-t-on qu'un enfant est en situation de handicap ? Comment interpréter la loi ? La question se pose aujourd'hui.

Est-ce bien utile de faire cet exégèse de la loi ?

VL : Il ne s'agit pas tant d'avoir un débat de juristes sur l'interprétation des textes, mais de voir comment les associations, les organisations syndicales se positionnent sur ces situations-limites. Ont-elles une doctrine ? Ont-elles une action de terrain pour faire évoluer les situations et dans quels sens ?

Amphithéâtre
Mardi 9 juillet : de 17h à 19h

LES INTERVENANTS

Élise Caperan, déléguée nationale Unsa (Union nationale des syndicats autonomes).

Enseignants spécialisés, enseignants des Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), comment la communauté éducative prend-elle en compte les besoins particuliers des élèves ? Comment l'Unsa envisage-t-elle l'inclusion ?

Audrey Chanonat, membre de l'exécutif national du syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, principale de collège à La Rochelle.

Comment les établissements scolaires répondent-ils à la diversité des besoins particuliers des élèves ? Comment prendre en compte les situations individuelles tout en veillant au collectif scolaire ? Comment veiller à chacun et à tous à la fois ?

Lionel Deniau, président d'honneur de l'AIRe (Association des Itep [Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques] et de leurs réseaux).

Les enfants suivis par les Itep présentent des troubles psychiques qui nécessitent un soutien accru et un accompagnement médico-social. Mais à partir de quel moment considérer qu'ils ont un handicap ? Comment répondre aux besoins de ceux qui sont juste en dessous du seuil ?

Agnès Duguet, responsable Snuipp FSU (Syndicat national unitaires des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC).

Comment l'inclusion des élèves est-elle prise en compte dans la diversité de leurs besoins ? Au-delà des moyens, comment peut-on veiller à l'adaptation des réponses aux besoins de chaque enfant ?

Véronique Faudou-Sourisse, vice-présidente de l'association « vivre avec le SAF » (Syndrome d'alcoolisation fœtal) ; parent.

Les parents adoptifs de « Vivre avec le SAF » se voient souvent opposer des motifs psychologiques aux difficultés de leur enfant. Ce n'est que lorsque ces difficultés sont liées à un diagnostic que des solutions peuvent être mises en place. La reconnaissance du handicap déclenche des droits qui leur étaient fermés auparavant. Pourtant, ces enfants avec ou sans reconnaissance sont les mêmes, comment répondre à leurs besoins ?

Régis Félix, membre du secrétariat école de ATD (Agir tous pour la diginté) Quart monde, ancien principal de collège).

Les enfants de familles en situation de grande pauvreté sont très souvent orientés, parfois dès l'âge de 6 ou 7 ans, vers l'enseignement spécialisé (Ulis, IME, Itep) ou, à la fin de l'école élémentaire, vers l'enseignement adapté (Segpa principalement). Or, pour la plupart de ces adultes ou de ces enfants exclus du cursus scolaire ordinaire, il n'y a aucune déficience intellectuelle qui pourrait justifier cette orientation.

Nathalie Groh, présidente de la Fédération française des DYS ; parent.

Les enfants avec des troubles des apprentissages sont porteurs de difficultés aux niveaux de sévérité très différents. Du simple retard de développement au trouble sévère, tous les degrés existent. Pour autant les réponses ne font pas écho à ce continuum de situations. Les paliers sont nombreux et les effets de seuil excluent trop de jeunes des soutiens dont ils auraient pourtant besoin.

Marie Christine Tenezas, secrétaire générale du groupe Polyhandicap, France ; parent.

Les enfants polyhandicapés cumulent des difficultés cognitives, motrices, une grande fatigabilité et par-dessus tout une temporalité particulière qui entraine un temps de latence très important dans leurs réponses. Le milieu « ordinaire » est-il capable de s'ajuster à ces spécificités ? Il faut avoir de l'ambition pour eux, mais peu nombreux sont ceux qui pourront en tirer un bénéfice réel.

PRIX DE THÈSE ÉDUCATION INCLUSIVE

Le 2e Prix de thèse « éducation inclusive » sera remis lors de l'université d'été 2019.

La thèse lauréate sera publiée dans la collection « Recherches » des éditions de l'INSHEA.

L'INSHEA organise un prix de thèse bisannuel destiné à diffuser des travaux de recherche en sciences humaines et sociales se rapportant à l'éducation inclusive (accessibilité, handicap, participation sociale). Ce prix est ouvert à tous les docteurs dont les thèses sont susceptibles d'éclairer non seulement les chercheurs et les praticiens, mais également le grand public, sur les enjeux d'une société inclusive.

Le jury de 11 membres est composé de chercheurs, de professionnels et d'acteurs associatifs, et présidé par Philippe Mazereau, enseignant chercheur à l'université de Caen-Normandie.

Amphithéâtre
Lundi 8 juillet : de 12h à 12h30

LES MEMBRES DU JURY

Thierry Bourgoin
Professeur formateur à l'INSHEA

Fabienne Brugère
Professeure de philosophie à l'université Paris 8, présidente du conseil académique de l'université Paris

Jennifer Carmichaël
Ingénieure d'études à l'INSHEA

Danielle Langloys
Présidente d'Autisme France

Romain Lanners
Directeur du Centre suisse de pédagogie spécialisée

Murielle Mauguin
Maître de conférences en droit public à l'INSHEA, directrice des études

Philippe Mazereau
Professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université de Caen-Normandie

Isabelle Queval
Professeure en sciences de l'éducation à l'INSHEA

Isabelle Rigoni
Maître de conférences en sociologie à l'INSHEA

Elisa Rojas
Avocate au barreau de Paris, cofondatrice du Collectif lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation (CLHEE)

Lies Tazdaït
Directeur de l'Établissement régional d'enseignement adapté (ÉREA) Jacques Brel

LA LISTE DES 25 THÈSES EN COMPÉTITION

1. **Morgane Aubineau**, « Vécu de l'inclusion scolaire au secondaire des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme : regards croisés des adolescents et de leurs parents, en France et au Québec », université de Toulouse.
2. **Saâdia Benmoussa**, « Vers une ingénierie de formation pour le français du tourisme en contexte marocain », université Paris Descartes.
3. **Patrick Binisti**, « Accompagner un enfant avec autisme dans la découverte de l'orthographe », université Paris Descartes.
4. **Marie Cuenot**, « Performances physiques et compétences sociales : des participations héroïsées. Étude exploratoire de la mise en scène du handicap dans les séries animées télévisées pour enfants (France, 1990-2010) », INSHEA.
5. **Eugénie Foucher**, « Représentations de l'enfant et de l'adolescent handicapé moteur. Approche ethno-critique de la littérature de jeunesse », université de Lorraine.
6. **Estelle Gandillot-Nicolas**, « Les effets des politiques d'incitations au déploiement de pratiques RSE. Le cas de l'emploi des personnes handicapées dans les organisations des secteurs médico-social et pharmaceutique », université Paris-Saclay.
7. **Vincent Gevrey**, « Des groupes de parole au collège. Étude clinique de discours de collégiens sur leur vécu scolaire pour appréhender les processus psychiques du décrochage scolaire adolescent », université Paris 8.
8. **Patricia Girardet**, « La construction de la compréhension des textes narratifs par des élèves avec troubles cognitifs », université Lumière Lyon 2.
9. **Sylviane Guihard-Lepetit**, « Développement de la lecture chez des enfants présentant une déficience intellectuelle bénéficiant d'une Ulis école : étude longitudinale », Normandie université.
10. **Elena Guritanu**, « Types d'écriture et apprentissage », université Paris Descartes.
11. **Sunami Inoue**, « L'éducation à la vie (inochi) à l'école primaire au Japon : Approche anthropologique au miroir du 21e siècle », université de Strasbourg.
12. **Marc Lamouric**, « L'agir professionnel des enseignants dans la gestion des difficultés "ordinaires" d'apprentissage au primaire: analyse d'un cas dans une perspective historico-culturelle », université de Sherbrooke (Canada).
13. **Audrey Landuran**, « Conception et validation d'assistants numériques de soutien à l'autodétermination pour les personnes présentant une déficience intellectuelle », université de Bordeaux.
14. **Godefroy Lansade**, « La vision des inclus. Ethnographie d'un dispositif d'inclusion scolaire à destination d'adolescents et jeunes adultes désignés handicapés mentaux », EHESS (École des hautes études en sciences sociales).
15. **Ernestine Ngo Melha**, « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap en France et au Cameroun : Analyse de la politique nationale et points de vue des enseignants », université de Bourgogne.
16. **Zakaria Nounta**, « Éveil aux langues et conscience métalinguistique dans les activités de classe des écoles bilingues songhay-français du Mali », université Paris Nanterre.
17. **Fatiha Otmani Tali**, « Les apprentissages professionnels des enseignants. Le cas d'une formation hybride d'enseignants du 2nd degré se spécialisant pour scolariser des élèves en situation de handicap », Université Toulouse Jean-Jaurès.
18. **Nicoleta Petroiu**, « Implantation des nouvelles méthodes et techniques dans les apprentissages des élèves sourds et malentendants », université Lyon 2.
19. **Isabelle Petry Genay**, « Les processus d'orientation des élèves en situation de handicap cognitif dans le second degré : le dispositif Ulis dans ses dimensions socialisante et capacitance », université Côte-d'Azur.
20. **Anne-Sophie Pezzino**, « Acquisition de la lecture chez les personnes porteuses du syndrome de Williams », université Rennes 2.
21. **Alexandre Ploye**, « Les enseignants aux prises avec l'étrangeté : approche clinique de l'inclusion des élèves handicapés au collège », université Paris 8.
22. **Stéphanie Pouyat-Houee**, « Mémoire à court terme/Mémoire de travail chez l'enfant sourd profond muni d'un implant cochléaire : Contribution à la compréhension des difficultés cognitives des enfants sourds », université Bretagne Loire.
23. **Luciano Romano**, « Transférabilité des savoirs et des compétences dans la formation et la mobilité professionnelle des éducateurs spécialisés dans l'espace européen. Étude comparative entre l'Italie et la France », université Côte d'Azur.
24. **Charlotte Seguin**, « Remédiation neuropsychologique dans le TDAH : vers une validité cognitive », université de Lyon.
25. **Marta Teixeira**, « L'explicitation du dessin libre et la conscience des capacités créatrices et intellectuelles de jeunes Québécois inscrits à l'éducation des adultes », université de Laval (Canada).

LES LAURÉATES DU PRIX DE THÈSE 2017

LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES INCLUSIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Geneviève Bergeron, professeure au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et chercheuse au Laboratoire international sur l'inclusion scolaire au Canada. Ses travaux portent sur les modalités pédagogiques et de gestion de classe efficaces pour soutenir l'apprentissage de tous. Ses intérêts concernent aussi les dispositifs participatifs de développement professionnel.

L'objectif de ma thèse de doctorat était d'étudier le processus d'une équipe professionnelle du secondaire réunie dans une démarche de recherche-action-formation dans la visée de développer des pratiques plus inclusives et différenciées. Le recours à la *grouded theory* comme méthodologie de recherche aura permis de produire des connaissances scientifiques entourant certains éléments constitutifs de ce processus (par exemple les enjeux, les obstacles, les savoirs d'action développés) ainsi que de dégager des repères de formation et d'accompagnement.

Je tiens à remercier chaleureusement l'INSHEA de contribuer à mettre en valeur les travaux de recherche portant sur l'éducation inclusive.

LA FORMATION DES PÉDAGOGUES SOURDS

Véronique Geoffroy, docteure en sciences du langage, professeure des écoles spécialisée et formatrice à l'INSHEA. Ses axes de recherche sont principalement la langue des signes, la formation des enseignants, la création de supports pour l'enseignement et l'évaluation des élèves sourds et l'accessibilité.

Ce fut une telle surprise lors de la remise des prix pendant l'université d'été de l'INSHEA en 2017 ! J'avais répondu à l'appel à candidatures parce que l'on m'avait fait savoir que je répondais aux critères.

Je ne pense pas que ce soit le fond (la thèse avait déjà été validée scientifiquement au moment de la soutenance) mais les quelques éléments d'accessibilité que j'avais tentés qui ont intéressé le jury. On peut toujours chercher à faire encore mieux, et un gros travail a été fait avec Vincent Le Calvez, du service des publications, sur l'accessibilité du livre à sortir (sortie prévue le 10 juillet 2019 mais disponible en pré-commande à la librairie). Je ne désespère pas de mener à bout une synthèse en vidéo-LSF très vite.

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

L'INSHEA organise son premier concours d'éloquence en un seul tour.

UNE INITIATIVE DE MURIELLE MAUGUIN

Maître de conférences en droit public et directrice des études à l'INSHEA.

5 minutes pour exprimer sa vision de l'école inclusive de manière libre (discours, plaidoirie, élocution en poésie ou en chanson, LSF…).

Amphithéâtre
Lundi 8 juillet : de 19h à 20h30

LES MEMBRES DU JURY

Stéphane Baller
Partner - Development - Education - Talent Sourcing | Tax & Law, EY Société d'Avocats, collectif « Droit comme un H »

Xavier Iacovelli
Sénateur des Hauts-de-Seine

Maître Matthieu Juglar
Avocat au Barreau de Paris, membre du collectif « Droit comme un H »

Céline Poulet
Secrétaire générale du Comité interministériel du handicap

José Puig
Directeur de l'INSHEA

Cécile Rilhac
Députée du Val-d'Oise

en partenariat avec

Droit comme un H !

INTERVIEW CROISÉE

Nous avons rencontré deux membres du jury qui ont répondu à nos questions exclusivement pour Plein Air !

Stéphane Baller

Stéphane Baler est avocat associé chez EY Société d'Avocats, le deuxième cabinet d'affaires français, et professeur associé à l'université Paris 2 Assas.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, il travaille sur le développement du cabinet en identifiant les grandes tendances de marché et leurs conséquences en matière d'offre de services, de nouveaux marchés et d'éducation de leurs collaborateurs. L'objectif est de faire évoluer les talents pour toujours innover.

Matthieu Juglar

Matthieu Juglar est avocat au Barreau de Paris. Après une formation universitaire et pratique en France, en Angleterre et en Amérique latine, il a rejoint EY Société d'avocats avant d'être élu Secrétaire de la Conférence du Barreau de Paris en 2015.

Il a créé son cabinet en 2017, dans lequel il développe une pratique contentieuse au service de clients à la recherche de compétences croisées en droit pénal et en droit des affaires.

Dans le secteur juridique, qu'est-il mis en place pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

Stéphane Baller (SB) : Peu de choses : le métier d'avocat d'affaires est perçu comme contraignant pour atteindre une performance maximum due à des clients exigeants ; d'où une croyance d'incompatibilité entre handicap et performance, une confusion entre handicap et incapacité physique. De plus, l'exercice libéral de la profession et la diminution régulière du nombre d'avocats salariés limitent l'impact des dispositifs légaux « contraignants » et obligeant à se poser la question. Enfin, en entreprise, les effectifs de juristes étant contraints, les missions handicap se concentrent souvent sur d'autres compétences. Si on ajoute à cela qu'à l'université nombreux sont les talents en situation de handicap qui n'atteignent pas les écoles d'avocats ou qui « cachent » leur handicap, la profession n'a pas été poussée à se mobiliser.

Matthieu Juglar (MJ) : Autant dire rien du tout, d'abord parce que peu de personnes handicapées ou déclarées comme telles s'astreignent à poursuivre leurs études de droit jusqu'au bout, ensuite parce que les métiers juridiques, qui exigent une polyvalence et une réactivité peu commune, paraissent peu adaptés à une personne handicapée pour laquelle il va falloir avant tout penser l'adaptation du poste.

Il faut donc une volonté peu commune pour, d'un côté, recruter un handicapé et, de l'autre, être handicapé et réussir dans la profession.

Qu'est-ce qui vous a poussé à créer le collectif « Droit comme un H » ?

SB : Notre cabinet d'avocats a encore un grand nombre d'avocats salariés et nous ne trouvions pas, malgré nos efforts importants, de profils en situation de handicap à recruter. Nous avons remonté la filière et constaté le décrochage qui ne permettait pas d'atteindre l'école d'avocats et essayé d'identifier les causes d'échec pour voir comment y remédier en nous appuyant sur les missions handicap. Aussi, malgré ma formation au coaching, mes recherches sur Internet, les conseils éclairés de Matthieu Juglar, j'ai constaté mon manque de préparation et ma maladresse. L'idée du collectif est venue ainsi pour, d'une part construire une filière de détection et d'accompagnement des talents en situation de handicap vers le barreau et, d'autre part, sensibiliser, initier et former ceux qui veulent s'engager pour accompagner ces profils différents à l'université comme dans le monde du droit.

MJ : C'était au départ une idée de Stéphane Baller, à qui je ne saurais trop rendre hommage. Je crois qu'alors que j'avais suivi un cheminement très individualiste au cours de mes études, je me suis rendu compte du besoin d'accompagnement de ceux qui me succèdent aujourd'hui, ainsi que des recruteurs qui ne mesurent pas encore exactement la portée de leur engagement en recrutant une personne handicapée.

C'est pour cela que j'ai volontiers accepté d'être le parrain de ce collectif.

Que propose le collectif, avec quels moyens ?

SB : Dans un premier temps, j'ai travaillé sur la prise en compte du handicap dans nos professions du droit en créant avec la mission handicap d'EY des modules de sensibilisation partant des biais décisionnels, puis des éléments de coaching. En parallèle, nous avons travaillé avec les missions handicap, principalement Paris 2 Assas et Sceaux, pour identifier des profils de haut niveau qui pourraient ouvrir la voie avec succès, et mis en place un processus de recrutement spécifique avec un consultant spécialisé pour qualifier 12 étudiants que nous accompagnons dans la recherche de leurs stages ou leur préparation du barreau. Pour la rentrée de septembre, nous devrions transformer le collectif en association pour mobiliser plus de moyens, gagner en indépendance, proposer plus de stages, et pouvoir accéder à l'université en proposant des séminaires. Le but est de recruter des accompagnants et des étudiants en situation de handicap et en direction des employeurs, afin de préparer leurs équipes à l'accueil de stagiaires en situation de handicap. Nous travaillons sur un troisième séminaire pour aider les équipes de direction des cabinets à s'engager.

MJ : C'est une réflexion croisée, consistant à sensibiliser puis à accompagner aussi bien les étudiants que les universités et les recruteurs, afin de favoriser l'inclusion autant que possible.

Nous sensibilisons au travers de manifestations multiples, aussi bien chez EY qu'au sein des universités et des organes de la profession d'avocat.

Nous accompagnons des jeunes en situation de handicap au cours de leurs études, par un système de mentorat.

Nous aidons les employeurs à recruter des profils correspondant à leurs attentes.

Pensez-vous qu'aujourd'hui nous portons un intérêt plus important à l'inclusion au travail ?

SB : Le marché du droit comporte une multitude d'acteurs de petite taille qui, jusqu'à maintenant, ont vécu dans les traditions. Le secteur est en cours de transformation, découvre le digital et devient de plus en plus concurrentiel. Aussi, je ne suis pas sûr que l'inclusion au travail soit prioritaire, surtout qu'elle est « en concurrence » avec une mise à niveau en matière d'égalité des genres, découvre les questions LGBT et, pour une majorité, n'a pas ouvert le chantier intergénérationnel. Cependant, les périodes de questionnement, voire de destruction créatrice, sont propices aux changements radicaux et permettent de poser la question comme les anglo-saxons « *diversity & inclusiveness* » : c'est notre pari d'intégrer le handicap dans ce nouvel univers de travail pour le droit.

MJ : Sans aucun doute, même si ma réponse est probablement dictée par mon évolution de carrière.

Il fut un temps où le professionnel en situation de handicap était regardé comme une forme de surdoué, ayant surmonté toutes les épreuves de la vie (puisqu'il réussissait là où tant d'autres auraient échoué) et, à ce titre, futur génie de sa profession. Par bonheur, ce temps est révolu, notamment grâce à l'intérêt croissant porté à l'inclusion qui pousse les recruteurs à adopter une position moins idéaliste qu'auparavant.

Qu'attendez-vous d'un événement comme l'université d'été de l'INSHEA ?

SB : Nous ne sommes pas des spécialistes du handicap, mais des métiers du droit et avons beaucoup à apprendre. L'université d'été sera une occasion incroyable de découvrir des compétences et un réseau qui permettra d'accélérer le mouvement et de capitaliser sur la mobilisation de la profession : le Conseil national des Barreaux vient de prendre position pour améliorer la prise en compte du handicap dans l'examen du CRFPA.

MJ : C'est, à mon sens, un véritable tremplin pour notre collectif qui doit se faire davantage connaître. Cet événement, où se retrouvent des professionnels d'horizons multiples ainsi que des décideurs, ne pourra que lui profiter.

Pourquoi avoir accepté de faire partie du jury du concours d'éloquence de l'Université d'été ?

SB : J'ai la chance de travailler avec le réseau Lysias et d'utiliser l'art oratoire depuis 10 ans - avant que cela ne soit à la mode - comme outil pédagogique permettant aux étudiants en droit, dès la L1 de se libérer de leur timidité et de jouer sur leurs émotions - ce que je n'ai pas fait à leur âge ! - pour surmonter ce « handicap » dans leur développement personnel. J'avais de plus en projet avec nos Lysias partenaires d'organiser un tel concours avec la complicité de Matthieu Juglar et Viginie Delalande, les parrains de Droit comme un H ! Alors, je ne pouvais que répondre favorablement à l'invitation.

MJ : Je suis un vieux routard des concours d'éloquence, que j'ai fini par remporter après avoir reçu ce que me transmettaient mes maîtres. J'essaye de ne jamais manquer une occasion de rendre ce service à d'autres que moi, comme on me l'a rendu quand j'étais candidat.
C'est pour cela que je me fais souvent le complice de Stéphane Baller au sein des jurys Lysias où, même si j'ai acquis une réputation de sévérité, je tâche de faire preuve d'une bienveillance certaine que cache un humour grinçant et, disons-le, parfois déplacé. Car si l'on doit pouvoir tout dire, on doit aussi pouvoir tout entendre.

Quels conseils donner aux participants du concours d'éloquence ?

SB : Prendre du plaisir, être eux-mêmes et savoir que l'éloquence, c'est d'abord la capacité à créer une émotion, ce que l'on fait d'autant mieux que l'on est convaincu de son argumentaire, avec une incroyable volonté d'embarquer chaque personne dans le public.

MJ : Soyez naturels, avant tout. C'est le meilleur moyen de prendre du plaisir. Il n'y a rien de pire que l'éloquence factice. L'effet oratoire qui ne sert pas une argumentation est une démonstration du ridicule de l'orateur.

L'Université Paris Lumières (UPL)

La ComUE Université Paris Lumières (UPL) a été fondée en 2014 par l'Université Paris 8 (UP8), l'Université Paris Nanterre (UPN) et le CNRS.
L'ENS Louis-Lumière, l'INSHEA et une dizaine d'institutions muséales, culturelles et scientifiques franciliennes de rang mondial lui sont associées. Elles contribuent à la spécificité de l'UPL sur le territoire d'Ile-de-France.
Le Collège International de Philosophie (CIPh) est devenu une composante de la ComUE en janvier 2017.
Notre ComUE comprend également depuis 2016 un « Nouveau Collège d'études politiques » (NCEP) qui propose une approche transdisciplinaire de la politique.
Cet ensemble forme un pôle majeur français dans le domaine des Humanités et Sciences humaines et sociales et, de par sa composition avec ses dimensions muséales, patrimoniales et archivistiques, est unique en France.

UPL en chiffres

59 000 étudiants
2 436 enseignants
15 unités mixtes de recherche
47 unités de recherche
10 écoles doctorales
65 mentions Licences
103 mentions de Master
19 UFR
3 IUT
1 École universitaire de recherche (EUR)
1 Labex
1 Idefi
1 Nouveau cursus à l'université (NCU)

Évènements en 2019

- **24 septembre** : séminaire « Chemins d'éthique dans la recherche » - 13h30-18h au Centre Pompidou
- **12 décembre** : Journée Portes ouvertes de l'UPL à l'ENS Louis-Lumière

Retrouvez toute l'actualité sur www.u-plum.fr

Nos membres et associés

Programme d'investissement d'avenir 3 (PIA 3)

L'UPL est lauréate de la première vague du 3e Programme d'investissement d'avenir (PIA 3) portant sur les appels à projets Nouveaux cursus à l'université (NCU) et les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) avec un projet dans chacune des catégories.

Le projet **NCU « Soft Skills, expériences étudiantes et pré-requis tout au long de la vie »** valorise les compétences informelles - soft skills - telles que la créativité, l'empathie, l'adaptabilité, la gestion du stress, la prise d'initiative, au-delà des compétences académiques acquises.

L'EUR **ArTeC** a pour fonction de promouvoir et d'articuler entre eux des projets de recherche et des dispositifs émergents de formation relatifs aux **Arts, Technologies, numérique, médiations humaines et Création**.

Nos MOOCs

Dispositif pédagogique s'inscrivant dans l'Open Education, le MOOC cherche à faciliter l'accès à la connaissance et à la formation tout au long de la vie auprès d'une large population dans le monde.
Depuis le lancement du projet « France Université Numérique » (FUN) en janvier 2014, l'UPL a produit et diffusé quatre MOOCs sur la plateforme FUN-MOOC.

moocsoculture.u-plum.fr

Projet européen : SoCulture

Associée à ses deux universités fondatrices, au Centre Georges Pompidou et à l'INA, l'UPL a élaboré et porté un projet *SoCulture*, lauréat en 2017 de l'appel à projet européen *FEDER* opéré par la région Île-de-France.
Ayant pour objectif de renforcer les interactions entre société, arts et culture, il vise à offrir à un large public d'ici février 2019 une collection de six MOOCs complétés par des évènements et activités présentiels ou numériques proposés au sein d'institutions universitaires et culturelles d'Ile-de-France.

Le Nouveau Collège d'études politiques

Le Nouveau Collège d'études politiques (NCEP) est une structure d'enseignement commune aux universités partenaires Paris 8 et Paris Nanterre, appuyée sur un partenariat fort avec plusieurs grandes universités internationales (États-Unis, Japon, Bologne, Vienne, Argentine…).
Il propose une approche, de la licence 2 au master 2, transdisciplinaire de la politique. Celle-ci n'y est pas pensée uniquement à travers les catégories disciplinaires *(science politique, sociologie, philosophie, histoire etc.)* mais appréhendée au travers de questionnements sur la justice sociale et les normes, la violence, l'éthique pratique, les mots et catégories du politique. Il prépare ainsi ses étudiants aux métiers émergents et aux formes d'expertise alternative de la politique ou de l'économie sociale et solidaire.

RÉCRÉATION

Mode

Cinéma

Musique

DÉFILÉ DE MODE INCLUSIF

PORTRAIT DE NAWAL BENZAOUIA

À 23 ans, Nawal Benzaouia, étudiante en Master à l'INSHEA s'est donné pour mission de promouvoir une vision positive et active du handicap. Elle est aujourd'hui directrice de l'agence Massiraa qui promeut l'accessibilité dans le secteur de la mode. À l'occasion de l'université d'été, elle organise un défilé de mode inclusif.

SON PARCOURS

Nawal a été sensibilisée au handicap très tôt, sa sœur étant porteuse de trisomie 21. Après l'obtention du bac littéraire, Nawal a passé un concours d'entrée pour intégrer l'École supérieure en travail éducatif de Strasbourg (ESTES) et ainsi obtenir son diplôme d'assistante sociale. En s'installant à Strasbourg, elle s'est engagée naturellement dans la délégation 67 de l'Association des paralysés de France (APF). Elle est aujourd'hui étudiante en Master 2 « conseiller en accessibilité et accompagnement des publics à besoins particuliers » à l'INSHEA. Étant passionnée par la mode, elle décide de fonder l'agence de consulting Massiraa qui propose des conseils en accessibilité, des formations et un volet mode avec des « shootings inclusifs ».

SES VOYAGES

Lors de sa formation, elle rencontre son mentor, Roger Noutcha, docteur en sciences humaines et sociales. Il l'encourage alors à diversifier son expérience. Elle décide, sur ses conseils, de partir en Belgique dans le cadre du programme d'échanges Erasmus. Elle rencontre un jeune homme qui lui expose une théorie sur son handicap : il aurait été marabouté. Nawal comprend alors l'intérêt de prendre en compte la culture et le contexte social dans l'appréhension du handicap. « Le traitement médicalisé est une chose, mais accompagner une personne handicapée, c'est aussi s'adapter à sa vérité à elle, ne pas anéantir sa réalité… ».

Pour approfondir ses connaissances sur le sujet, la jeune étudiante décide de s'envoler pour le Cameroun pendant un mois et demi, où elle enseigne à Douala dans un centre de rééducation pour sourds et malentendants qui accueille aussi des enfants ayants d'autres invalidités. « J'étais intriguée par les perceptions que les uns et les autres avaient du handicap. Par exemple, dans l'équipe d'encadrement du centre, il y avait des personnes qui s'imaginaient que Judith et Victoire, deux de mes élèves trisomiques, avaient de l'eau dans la tête. Je leur ai bien sûr expliqué la maladie d'un point de vue clinique, mais c'était très intéressant de comprendre les représentations qu'elles avaient ».

> ***Ce défilé était aussi une manière de montrer au monde que la beauté n'a pas de limite.***

La mode étant une de ses passions, elle s'est demandé pourquoi les personnes en situation de handicap ne pourraient pas aussi défiler pour de grands créateurs. « C'est un énorme défi qui me tient à cœur, notamment pour ma petite sœur. Ce défilé était aussi une manière de montrer au monde que la beauté n'a pas de limite ». C'est à l'occasion d'un séjour en Pologne, en octobre 2017, pour l'élection de Miss Wheelchair World, que Nawal a eu l'idée d'organiser un défilé de mode inclusif. Pour cela, elle s'est associée avec Rex Fernando, président de l'Asian European Fashion Week. Après des mois de travail, de recherche de sponsors et de récolte de fonds, elle parvient à créer son propre défilé de mode inclusif, le Massiraa Inclusive Fashion Show. C'est à Colombo, au Sri Lanka que s'est déroulé l'événement, le 30 septembre dernier. Des mannequins internationaux, avec ou sans handicap ont défilé avec des vêtements de créateurs venus de tous horizons. Parmi les mannequins, il y avait Salwa, sa petite sœur.

Enfin, elle a très récemment effectué un stage sur l'île d'Hokkaido au Japon où elle a pu travailler en connexion avec les Jeux paralympiques d'été de 2020 qui auront lieux à Tokyo. Invitée sur des plateaux TV et radio, Nawal a vécu une expérience qu'elle ne risque pas d'oublier.

SON ACTU

Aujourd'hui rentrée en France, il lui a été proposé de prendre en charge l'organisation de l'élection Miss Wheelchair World 2020 à Paris.

Nawal est aussi auteure d'une bande dessinée qui lui tient à cœur car elle met en scène des situations de la vie de tous les jours avec sa petite sœur. « J'ai collaboré avec la talentueuse illustratrice Nidonite qui a un univers manga que j'aime beaucoup, et qui peut attirer un public plus jeune. Mon but est de sensibiliser au handicap dès le plus jeune âge et de bousculer les représentations sociales en mettant en avant la trisomie 21. N'oublions pas que la perception du handicap varie en fonction de la place que la société lui accorde, alors soyons acteur d'une inclusion universelle ».

@massiraa

@massiraa

www.massiraa.com

À NE PAS MANQUER !

Le **lundi 8 juillet à 16h30**, Nawal organise un défilé de mode inclusif exclusivement pour l'Université d'été, accompagnée de son équipe (maquilleurs, coiffeurs et mannequins).
Des vêtements de créateurs choisis avec soin seront présentés par ses mannequins, dont certains sont en situation de handicap.

Sources :
Magazine Diva,
avril-mai 2019,
Passerelles, journal interne de l'INSHEA,
Novembre 2018

PROJECTION DU FILM

« Vincent et moi »

LE FILM

Vincent est né avec une trisomie, une différence qui demande du courage, de la patience et une bonne dose d'humour parfois. Tout est un peu... beaucoup... plus compliqué pour lui. Maintenant, il a grandi. Il aimerait vivre comme tout le monde, travailler, être autonome mais surtout être amoureux... Édouard, son père, va tout faire pour l'aider à trouver cette indépendance qu'il désire tant, mais Vincent sera-t-il capable de voler de ses propres ailes ?

Le documentaire « Vincent et moi » sera proposé avec sous-titres et en audiodescription. Une partie de l'équipe du film sera présente à l'université d'été pour échanger avec le public (interprétation en LSF).

Amphithéâtre
Lundi 8 juillet : de 17h à 19h

INTERVIEW AVEC LES DEUX RÉALISATEURS

D'où vous est venue l'idée de faire ce documentaire ?

Édouard Cuel : Aider un enfant handicapé à progresser dans la vie relève de la bataille permanente, surtout quand on cherche son intégration. Pour ce qui est de mon fils Vincent, à l'école, ça a toujours été une bataille rien que pour faire ouvrir des classes au fur et à mesure qu'il avançait. Il a toujours été sur le front de vague, et qui dit pionnier dit bataille.
Il faut qu'il y ait une mobilisation pour que les choses se passent mieux. Au-delà de la bataille pour mon fils, c'est aussi une bataille pour l'ensemble des enfants handicapés mentaux ou handicapés tout court. On doit fédérer, jouer collectif, sinon on n'avance pas. Et puis j'aime Vincent. Lui-même avait envie de faire ce film ! Il le dit : «j'ai envie de faire partager ma vie avec mes amis». Alors nous avons fait ce documentaire à la fois pour respecter sa volonté et pour servir tous les enfants qui sont dans son cas.

Gaël Breton : Quand Édouard m'a parlé de son envie de faire un film sur l'intégration des jeunes handicapés à travers son fils et sur son passage à l'âge adulte, j'ai trouvé l'idée géniale. Ça m'a donné envie de comprendre comment s'articulaient les différents acteurs du handicap autour d'un projet pour l'enfant, et de découvrir cet univers-là. Édouard a su me convaincre avec son idée de faire un état des lieux de la situation sur cette époque charnière de la vie de son fils, donc j'ai vraiment eu envie de participer à cette aventure humaine. Cette aventure résonne en moi depuis le début comme un devoir mais aussi comme une évidence…

Ce documentaire retrace trois ans de vie. Trois ans dans la vie de Vincent. Quelles ont été les difficultés que vous avez pu rencontrer ?

GB : Tout le défi de ce documentaire, c'est que l'on a dû sans cesse s'adapter, un peu comme Vincent. Il y a une mise en abîme de sa vie. Comment retranscrire à l'image cette vie-là, tout en étant le plus juste et objectif possible ?

EC : Pratiquement, la principale difficulté a été que le CFA (Centre de formation par l'apprentissage) n'a pas voulu nous laisser tourner dans ses murs. Mais bon, on a essayé de contourner le problème avec le plus de justesse et de mesure possibles.

Et justement, comment Vincent a vécu cette expérience ?

EC : Vincent voulait tourner ce documentaire, on l'a fait avec lui. Il en est sorti heureux, il en est fier, et c'est ça qui est important, qu'il soit fier de lui. Après, je ne sais pas si ça a fondamentalement changé sa vie. Je ne pense pas qu'il aurait fait autrement si ce film n'avait pas vu le jour. C'est quelqu'un qui mène son parcours avec beaucoup de détermination. Auparavant, il a vécu 12 ans de douleurs aux jambes, 2 ans d'opérations aux genoux... C'est un enfant qui est très résistant. Il sait ce qu'il veut, il fait tout ce qu'il peut pour, et il y va.

GB : Pour ma part, j'ai vu un jeune s'adapter mais surtout se dépasser. Même s'il y a eu des fois où il baissait

les bras comme tout le monde. Le parcours de Vincent m'a fait comprendre que la clé de l'intégration c'est le dépassement de soi. Voilà le message comme je le perçois.
On a tant à apprendre de nos différences… Chez Vincent il y a comme une forme de sagesse, une forme de lumière qu'il donne et il y a quelque chose de bon qui peut nous servir, à nous tous, dans nos vies. Je n'ai pas eu de mal à m'identifier à lui, Vincent a ses problèmes, qui sont, certes, un peu différents des nôtres ; mais au final ses problèmes ne sont pas si éloignés des nôtres.

EC : Il y va, c'est un bel exemple. Partout ou Vincent passe, le niveau d'humanité augmente.

Au-delà de la déclaration d'amour d'un père pour son fils, à travers ce documentaire, quel message souhaitez-vous faire passer ?

EC : Le message très général c'est qu'il faut écouter ces jeunes. Pour les respecter, il faut écouter, regarder, voir ce dont ils ont besoin, comment ça peut se passer, quelle innovation est intelligente, quelles méthodes mettre en oeuvre, etc…
Parce que ces jeunes ont une parole. Ils font des efforts immenses. Tous les professeurs, les pédagogues qui se sont mis à les écouter disent qu'ils en ont tiré un immense parti. Au départ, certains n'y croyaient pas, et au final ils disaient : « C'est génial, j'ai appris plein de trucs, j'explique mieux, et c'est bénéfique pour tous les enfants, handicapés ou non ».
Et puis, il faut que l'on cesse d'avoir peur d'eux et qu'on se mette à les aimer. Il y a encore des personnes, qui ont peur lorsqu'ils voient Vincent. Il faut que certaines mentalités évoluent.

GB : Je pense que la différence fait peur… qu'elle soit culturelle, ethnique, physique… et comme toute peur, elle doit être dépassée si l'on veut avancer ! Le message qui peut être également véhiculé dans ce documentaire, c'est que les entreprises ne doivent pas avoir peur d'embaucher ces jeunes, trisomiques ou souffrant d'un handicap physique ou mental.

Il faut donc qu'il y ait une prise de conscience ?

GB : Oui, effectivement. Il ne faut pas avoir peur d'aller à leur rencontre, de les écouter et de les comprendre pour apprendre à les connaître. Ils peuvent contribuer, à leur manière, à notre société. Ils ont une belle volonté, une réelle envie d'y participer, c'est quand même formidable ! Il faut pouvoir leur donner les moyens, se pencher véritablement sur la question de l'adaptation. Ils ont tant de choses à nous apporter.
Il y a encore du chemin à faire mais il faut rester optimiste, positif.
Continuons à rappeler aux entreprises et aux institutions qu'une rencontre est possible !

EC : Parce qu'à l'intérieur de tout ça, il y a de super jolies rencontres et il y a des gens qui ont su être très intelligents. Et il y en a heureusement tout de même beaucoup !

BIOGRAPHIES

GAËL BRETON
est un réalisateur, acteur et producteur. Il réalise son premier long-métrage cinéma Acuerdate (Souviens-toi) (2008), qui reçoit les prix du Meilleur film étranger, de la Meilleure photographie et celui du Meilleur acteur au Festival international du film indépendant de NYC. Il co-réalise et produit son premier documentaire TV « Une vie normale » (2014).

ÉDOUARD CUEL
est passionné par le cinéma et intègre Sciences Po sur le tard. Il s'intéresse alors à la vidéo comme instrument de circulation de la parole, crée des dispositifs de consultation, forme des jeunes en difficulté et contribue à la création d'une TV libre. Il se tourne ensuite vers le documentaire et réalise alors plusieurs films TV : La Classe de Liliane (1998), Le temps des Chibanis (2006), Le Rêve de Salif (2014).

VINCENT CUEL
est un jeune homme de 21 ans. Il est trisomique. Il aimerait travailler, vivre de façon autonome et avoir une histoire d'amour. Vincent a des rêves d'indépendance, des désirs fous. Ceinture noire de karaté ; il pourrait aussi devenir professeur ce à quoi croit et le pousse son professeur, une grande figure du karaté mondial.

Source : Dossier de presse *Next Film Distribution*

MUSIQUE

Concert de Franck Morin et son groupe

L'INSHEA vous offre un concert
en plein air le mardi 09 juillet.

Le groupe Franck Morin vous emportera dans
une ambiance jazz soul pour vous détendre
après une journée bien studieuse !

Esplanade
Mardi 9 juillet à 20h

Au départ un trio, le répertoire de « FM Quartet » est constitué de compositions originales signées du pianiste Franck Morin. Celles-ci sont imprégnées d'harmonies délicates qui côtoient des rythmes finement ciselés. Le quartet saura également se frotter aux « monstres sacrés » du jazz tels que Miles Davis, Thelonious Monk.

Ils interpréteront pour vous la musique des grands maîtres avec une grande inspiration et un jeu tout en finesse et vous réservent d'autres surprises !

LES ARTISTES

- **Rob Gehrke : batterie**
- **Patricio Lisboa : contrebasse**
- **Benoit Meynier : saxophone ténor**
- **Franck Morin : piano, composition**

CLASSE DE DÉCOUVERTE

Exposition du Louvre

L'École de plein air

La Place des livres

LOUVRE
Petite Galerie !
LE LOUVRE S'INSTALLE À L'INSHEA
Exposition itinérante « Théâtre du pouvoir »
de mai à octobre 2019

LE LOUVRE S'INSTALLE À L'INSHEA

L'INSHEA a l'honneur d'accueillir dans son établissement la Petite galerie itinérante du Louvre de mai à octobre 2019. Avec son installation mobile, le musée miniature présente des reproductions en 2D et 3D d'œuvres permanentes du Louvre.

L'université d'été est l'occasion d'analyser des œuvres représentatives du « Théâtre du pouvoir » de l'Antiquité à nos jours. Vous pouvez retrouver l'exposition dans le hall de l'ancienne École de plein air, et profiter ainsi du cadre historique de l'établissement pendant notre université d'été !

Hall de l'École de plein air
Visite libre

La Petite Galerie itinérante vise à participer à la généralisation et à l'enrichissement des parcours d'éducation artistique et culturelle sur le territoire français.

Les objectifs sont doubles : il s'agit de développer des actions de médiation hors les murs au plus près des publics ciblés pour inciter et préparer la rencontre avec les œuvres originales au sein de la Petite Galerie au musée du Louvre.

Il s'agit également, grâce à l'ensemble des outils et ressources mis en ligne tout au long de l'année, de continuer à faire vivre l'exposition et sa thématique, à travers des actions de médiation adaptées, avec la possibilité de découvrir les œuvres originales au sein des collections du Louvre et de renvoyer vers les collections muséales du territoire.

La Petite Galerie a pour ambition de donner aux visiteurs des clés d'observation et d'explication des œuvres, pour faire de la visite au musée un moment de plaisir et de découverte.

Jean-Luc Martinez,
président-directeur du musée du Louvre.

Dispositif conçu par le musée du Louvre ; scénographie : David Lebreton et Juliette Bâcle ; graphisme : Emmanuel Labard

ENTRETIEN AVEC RICCARDO LEONE

Ancien étudiant en master « Conseiller en accessibilité » à l'INSHEA, qui travaille aujourd'hui pour Tactile Studio, entreprise qui a réalisé le livret tactile de la petite exposition du Louvre.

Quel est votre parcours ?

Je suis un historien de l'art italien spécialisé dans le domaine de la médiation et pédagogie culturelle, notamment dans les musées. Lors de mes études en Italie, j'ai rédigé un mémoire sur le Musée Omero, à Ancône, un musée national tactile. Cela m'a permis de m'intéresser au monde de l'accessibilité culturelle. J'ai ensuite suivi le master « Conseiller en accessibilité » à l'INSHEA, qui m'a apporté une approche sociologique et législative de la matière. J'ai eu une ouverture sur le concept de handicap beaucoup plus riche.

Vous travaillez pour Tactile Studio, qui œuvre majoritairement pour l'accessibilité culturelle. Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ?

Une offre limitée, des dispositifs accessibles incomplets, et parfois spécifiquement pensés pour un seul handicap, et donc inutiles pour tout autre public. Dans les musées, ce qu'on remarque aussi dans le bâti et dans la scénographie, c'est un manque d'autonomie pour le public handicapé. Bien sûr, il faut aussi prendre en compte mille et une variables, comme le budget à disposition, le cadre historique des monuments qui souvent impose des grandes contraintes etc. Notre travail est aussi de « jongler » entre toutes ces contraintes pour garantir un résultat dans les attentes des clients et des utilisateurs..

C'est quoi l'accessibilité du futur ?

Un aspect important que j'ai appris dans mes études c'est que souvent ce n'est pas la personne qui est handicapée, mais l'environnement qui est « handicapant » pour certaines personnes. Changer le point de vue dans ce sens, permettrait de faire devenir automatiques des pratiques qui, encore aujourd'hui, semblent compliquées, notamment en terme de conception d'objets, lieux et projets en général.

L'ÉCOLE DE PLEIN AIR

C'est au début du XXe siècle que nait l'idée de créer des écoles associant air et lumière destinées aux enfants pré-tuberculeux. Très vite, ces écoles s'ouvrent à d'autres publics tels que les enfants issus de quartiers populaires, les enfants atteints de déficience physique ou mentales ou encore les enfants affaiblis. Créées pour l'épanouissement physique et intellectuel, ces écoles offraient une pédagogie particulière, des soins spécifiques et une alimentation rationnelle.

Séduit par ce nouveau système de scolarisation, Henri Sellier, ancien maire de Suresnes, décide de créer une École de plein air dans sa propre ville. Il donne la responsabilité à Eugène Beaudouin et Marcel Lods, deux architectes reconnus, de créer une structure hors du commun.

Beaudouin et Lods imaginent alors un lieu original, composé de 8 pavillons indépendants faisant partie intégrante de l'espace paysager et dont les toits étaient utilisés comme solarium. De forme rectangulaire et orientée vers le sud, chaque classe s'ouvre sur trois côtés par des portes entièrement vitrées et qui se replient en accordéon. La construction de l'édifice s'achève en 1935.

Dès son ouverture, l'école est mixte et accueille les personnes les plus fragiles et défavorisés. L'école a permis d'instruire les enfants sans fatigue, durant un court laps de temps, et de leur fournir, « une double ration d'air, double ration de nourriture, une demi-ration de travail » dans un environnement naturel, selon la formule du docteur Grancher, reconnu pour ses recherches sur la tuberculose infantile.

Cet établissement, se situant sur le flanc sud du Mont-Valérien dans un parc de 2 hectares, ferme ses portes en 1995 et laisse l'entièreté de ses locaux au Cnéfei (Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée), qui deviendra en 2005 l'INSHEA. Classée monument historique depuis 2002, l'École de plein air de Suresnes est une référence dans le monde architectural.

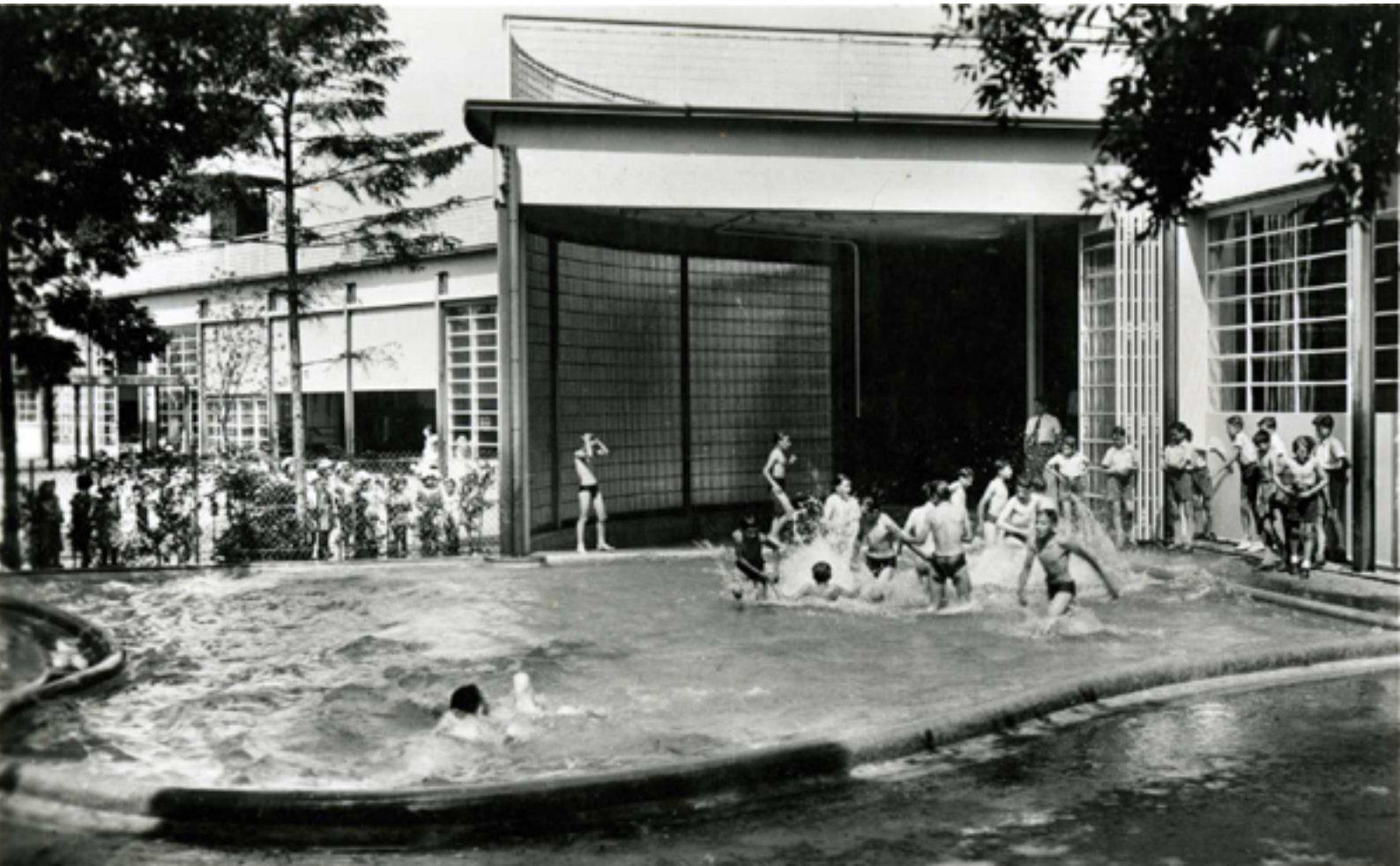

L'entre sorts

UNE VISITE GUIDÉE PAS COMME LES AUTRES

L'INSHEA s'associe pour la seconde fois avec la troupe de théâtre « L'entre sorts » et vous propose une visite de l'École de plein air de Suresnes pas comme les autres !

Vincent le Calvez, du service des publications de l'INSHEA, et des comédiens de la troupe vous attendent pendant la pause déjeuner pour tout vous faire connaître sur la création et l'histoire de l'École de plein air dans une ambiance bon enfant.

Départ Place des livres
Mercredi 10 juillet : de 12h à 14h

LA PLACE DES LIVRES

La librairie de l'INSHEA se transforme en mini salon du livre exclusivement pour l'université d'été 2019 !

Rendez-vous à la Place des livres pour profiter d'une pause bien méritée. Vous pourrez y consulter ou acheter des ouvrages tout en vous relaxant autour d'une boisson fraîche.

Découvrez aussi l'interview vidéo de Michel Serres, réalisée après la sortie de son livre « À visage différent » en 1998, où il recoupe la question du handicap et de l'éducation (31 min).

Visite libre

RETROUVEZ LA NOUVELLE REVUE À LA LIBRAIRIE DE L'INSHEA !

LA NOUVELLE REVUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La nouvelle revue *Éducation et société inclusives* est une revue scientifique internationale à comité de lecture qui s'adresse à un lectorat d'enseignants-chercheurs des universités, d'étudiants et de professeurs du premier et du second degrés concernés par l'accessibilité de l'éducation et de l'enseignement aux jeunes en situation de handicap, de difficulté, d'exclusion scolaire, mais aussi à des responsables institutionnels, à des professionnels du secteur médico-social, ainsi qu'aux usagers du système éducatif que sont les parents.

DERNIÈRE PARUTION : LA NOUVELLE REVUE N°85

Vers une société inclusive : diversités de formations et de pratiques innovantes, dossier dirigé par Liliane Pelletier et Serge Thomazet. Prix : 18€.

Comment dépasser une conception minimaliste de l'éducation inclusive, celle de l'accueil des enfants handicapés ? En explorant, par la recherche, en quoi elle suppose tout autant d'anticiper des fragilités que de lever des barrières, afin que soient donnés à chaque élève, dans un environnement scolaire accessible à tous, les moyens de réussir et de trouver ainsi sa place légitime à l'école, puis dans la société. Quelles transformations de pratiques sont nécessaires, quels territoires professionnels sont désormais à partager ?

Bulletin de commande ou d'abonnement

La nouvelle revue
Éducation et société inclusives

Rédacteur en chef : Hervé Benoit – Directeur de la publication : José Puig

À renvoyer à l'INSHEA – Service des publications
58/60, avenue des Landes - 92150 Suresnes
Tél : 01 41 44 31 29 Mél : vente@inshea.fr
Contact Rédaction : 01 41 44 35 71 Mél : revue@inshea.fr
Commande en ligne : laboutique.inshea.fr

Adresse de livraison

Mme ou M. :

Et/ou établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mél : Tél. :

Date :

Signature :

Adresse de facturation (si différente de la précédente)

Mme ou M. :

Et/ou établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ma commande

Abonnement 2019 (4 numéros : 85, 86 et 87) 65 € (port compris)

Hors-série numéro 5 « L'éducation inclusive en France et dans le monde » :
10 € (pour les abonnés, port compris) ou 15 € (pour les non abonnés, + frais d'envoi)

Hors-série numéro 6 « Polyhandicap... Le défi des apprentissages » :
10 € (pour les abonnés, port compris) ou 15 € (pour les non abonnés, + frais d'envoi)

Achat au numéro : 13 € (jusqu'au numéro 24) - 15 € (du numéro 25 au 55)
18 € (à partir du numéro 56) Préciser les numéros souhaités :

Total de la commande* :

* Rajouter les frais d'envoi. 1 à 2 numéros : 6 €. De 3 à 4 numéros : 13 €. Au delà, nous contacter.

Toute commande devra être accompagnée de son règlement. Chèque bancaire ou postal (à l'ordre de l'agent comptable de l'INSHEA) ou bon de commande administratif. À chaque envoi de document sera jointe la facture correspondante.

SAVE

EMPLOI DU TEMPS

Conférences

Séminaires

Colloques

THE DATE !

MANIFESTATIONS À VENIR

Le mardi 22 octobre 2019, l'INSHEA et le Grhapes organiseront leur première journée d'étude autour de la littérature jeunesse et du handicap « pour lire et pour rêver ». Cette journée sera interprétée en langue des signes française (LSF).

La littérature de jeunesse, média largement partagé par les parents, les professionnelles et professionnels, les enseignantes et enseignants, n'est pas d'accès égal pour tous. La journée d'étude du 22 octobre 2019 a pour objectif de mettre en lumière ce qu'il en est de cette question pour les jeunes en situation de handicap. Elle vise à réfléchir à l'accès au livre et au sens de cette littérature, et à promouvoir des pratiques facilitatrices.

Pour les enfants, adolescentes et adolescents avec un handicap, l'accessibilité des supports revêt une importance particulière : livres adaptés, faciles à lire et à comprendre, livres audio, livres tactiles… sont autant de moyens d'appréhender leur contenu.

Toutefois, l'accès aux œuvres de littérature de jeunesse ne passe pas uniquement par des supports accessibles.

Il s'agit lors de cette journée d'explorer la façon dont les différents acteurs conçoivent et envisagent la question de l'accès au sens, notamment à l'implicite et à la dimension littéraire.

Dans cette perspective, la question des modèles d'héroïnes ou de héros avec un handicap est abordée par le prisme des albums.

Public

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnelles et professionnels de l'édition, des bibliothèques, de l'éducation, de l'enseignement, du secteur médico-social, aux étudiantes et étudiants, aux familles et à toute personne intéressée par le sujet.

Tarif : 30 euros repas inclus

Inscription :
inshea.fr/fr/content/litterature-jeunesse-et-handicap

Contact : litterature.jeunesse@inshea.fr

COLLOQUE INTERNATIONAL : Le tourisme adapté de demain

L'**INSHEA**, établissement public national de formation et de recherche dédié aux besoins éducatifs particuliers et à l'accessibilité, le **Grhapes** (Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires) et le **CNLTA** (Conseil national des loisirs et du tourisme adaptés), organisent les 29 et 30 octobre 2019 sur le campus de l'INSHEA, **deux jours de rencontres autour du tourisme adapté.**

Ce colloque a vocation à rassembler l'ensemble des parties prenantes du tourisme adapté pour faire un état des lieux du secteur et interroger son évolution et ses perspectives. Dans une volonté de croiser les regards, il mutualise des savoirs et approches de différentes disciplines (sociologie, psychologie, histoire, anthropologie, sciences de l'éducation, économie, sciences politiques…) avec les expériences réalisées sur le terrain.

Le colloque se structurera autour de 3 axes thématiques :

Axe 1 : La composition de l'offre actuelle du tourisme adapté
Axe 2 : Le développement et la structuration du champ du tourisme adapté
Axe 3 : L'évolution du public et de ses attentes

Cet événement s'adresse à toutes les personnes intéressées aux questions sur le tourisme adapté : représentants d'usagers, professionnels des établissements médico-sociaux, responsables et personnels du domaine social, chercheurs et universitaires, responsables et salariés d'organismes de vacances adaptées, étudiants, acteurs institutionnels du tourisme, vacanciers et familles, etc.

Tarifs et inscriptions sur le site tourismeadapte.inshea.fr

L'objectif de ce séminaire est de contribuer à la réflexion, aujourd'hui engagée socialement et sur le plan de la recherche, sur ce qu'est (et ce que devrait être) une société inclusive dans son rapport à l'altérité et aux différentes formes qu'il peut prendre.

Tandis que les sociétés anciennes renvoyaient l'altérité à une différence de nature inscrite dans l'ordre même du cosmos, ne nous faut-il pas apprendre à penser l'autre sous le registre du même et de l'identité partagée ? L'universel, nous dit Charles Gardou, c'est « ce qui laisse de côté toutes les particularités, c'est-à-dire ce qui nous sépare ou nous distingue ». Car lorsque l'altérité confine au sentiment d'étrangeté, force est de constater que les différents visages qu'elle nous présente, le handicap, le genre, l'orientation sexuelle, les origines culturelles et religieuses, peuvent susciter des discriminations au sein de la société.

Dans l'institution scolaire, l'altérité continue d'être source d'angoisses, de tensions, de malentendus. Or une société dite « inclusive » a le projet de répondre aux besoins de toute la diversité des personnes, sans les assigner à leurs différences, afin de donner à chacune toutes les chances de s'épanouir dans la vie. Ainsi, par exemple, les lois de 2005 et de 2013 concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap, prévoient l'inclusion scolaire « de tous les enfants, sans aucune distinction », qu'il s'agisse de handicap, de haut potentiel ou de diversité culturelle, et le respect de leur droit à la différence et à la singularité.

L'enjeu majeur est ici l'équité et la liberté auxquelles chacun a droit, dans le respect de sa dignité d'être humain et de ses potentialités, qu'elles soient normo-typiques ou atypiques. L'inclusion sociale exige donc, pour se réaliser pleinement, la mobilisation des corps, social, politique et économique qui doivent repenser leurs modes de réflexion et d'organisation pour accueillir les personnes les plus fragiles.

Comment fonctionne une telle société ? Comment définir précisément un modèle global quand on sait la variabilité des perceptions qu'on peut avoir de l'autre et de son altérité ? Comment fonder une éthique et mettre en œuvre ses principes ? On avancera qu'une société inclusive est une société où il n'y a pas de privilège, pas de vie « majuscule » ni de vie « minuscule » selon le mot de Charles Gardou. Elle part du principe qu'il n'y a pas, en son sein, de distinction dans la dignité : tout le monde fait partie du « nous social » sans s'y réduire, et l'identité collective évolue au gré d'adaptations successives où la responsabilité n'incombe pas aux seules minorités mais à la société tout entière.

Si la culture et les représentations sont le fruit d'une histoire qui, tant à l'échelle d'une vie que celle d'une société, reflète une évolution, il n'y a aucune raison que cette histoire se fige ou se calcifie. Rien n'empêche ainsi de tenter une approche inclusive partout où le faire société est à l'œuvre : à l'école, au travail, en politique, dans le monde associatif et les innombrables institutions dans lesquelles se tisse notre socialité.

Le 14 novembre 2019, le thème sera « Pour une société plus inclusive », et nous recevrons Charles Gardou, anthropologue, université Lumière-Lyon 2, et Flora Thiébaut, directrice de l'innovation chez Auticonsult.

Le 12 décembre 2019, nous recevrons Amélie Le Fur, athlète paralympique et représentante de Paris 2024, et Rémi Richard, maître de conférences à l'UFR-Staps de Montpellier sur le thème du Handisport.

COLLOQUES INTERNATIONAUX

Scolarisation des enfants en situation de handicap en Haïti

La scolarisation des élèves haïtiens en situation de handicap est source de préoccupation pour de nombreux parents, pour la société civile et pour l'État. Différents modes de scolarisation existent en Haïti mais en nombre insuffisant et nécessitent d'être améliorés, notamment du point de vue des pratiques pédagogiques mises en place dans les établissements et de la formation des acteurs qui interviennent auprès des enfants handicapés.

En invitant enseignants, chercheurs, praticiens, étudiants, parents, ONG et associations à base communautaire, élus locaux et autorités étatiques voulant promouvoir l'éducation inclusive en Haïti, **ce colloque entend contribuer à une meilleure connaissance du système de scolarisation des enfants handicapés en s'appuyant sur des travaux, pratiques et dispositifs existant en Haïti afin de les analyser, de les comprendre et de réfléchir à leur amélioration**. Ainsi, le colloque permettra non seulement d'interroger les enjeux de la scolarisation inclusive en Haïti, mais se proposera aussi d'apporter des éléments de réponses ainsi que des perspectives sur les pratiques inclusives à adopter, à développer et à généraliser.

Port-au-Prince (Haïti)
Printemps 2020

Langues minoritaires vocales ou signées & espaces inclusifs

Depuis les années 80, la diversité des langues est considérée par l'Unesco comme un élément essentiel de la diversité culturelle de l'humanité. À ce titre, elle souligne l'importance d'attribuer un « rôle significatif aux langues minoritaires, en fonction des nécessités de la vie contemporaine, tant sur le plan local que national et international ». Une quarantaine d'années plus tard, il importe de se demander en quoi la promotion de cette diversité, notamment relayée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) de l'ONU, s'accorde et s'articule avec la conception et la mise en pratique d'une société inclusive.

L'objectif de ce colloque international est d'interroger la manière dont les espaces sociaux qui se veulent inclusifs (école, université, espace culturel, service public ...) prennent ou non en compte les langues minoritaires. Il vise à faire émerger et discuter des initiatives originales et innovantes dans leurs dimensions psychologique, sociale, glottopolitique, anthropologique, linguistique, pédagogique, didactique et digitale.

Les réflexions s'appuieront sur les leviers, mais également les obstacles que représentent des forces internes et externes (de natures diverses : socioéconomique, politique, digitale…) exercées sur ces langues minoritaires. Elles questionneront également les répercussions sur leurs locuteurs au sein de ces espaces.

Lieu à venir
18 au 20 mai 2020

CAHIER DE VACANCES

Signaire LSF

Super Accessibility

Jeux

SIGNAIRE LSF
DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Fais MOIS un SIGNE

Chaque mois, une capsule vidéo pour apprendre une expression en LSF

Rendez-vous sur Youtube, Facebook, Twitter ou LinkedIn de l'INSHEA.

COOPÉRATION

ÉCOLE

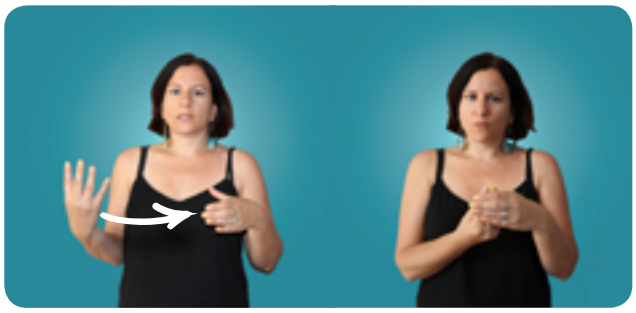

INCLUSION

ACCESSIBILITÉ

Rencontrez SUPER ACCESSIBILITY

L'accessibilité a ses héros !

Ensemble, ils veillent sur les documents numériques avec un objectif : qu'ils soient accessibles à tous.

Car concevoir des documents universels (formatés de façon à être correctement interprétés par les logiciels d'aide), c'est un petit clic pour l'Homme, mais un grand pas pour l'accessibilité !

Dès la rentrée, l'INSHEA diffusera sur ses réseaux les conseils avisés de ces justiciers de l'ombre.

Découvrez en avant-première le conseil numéro 1.

Conseil numéro 1 de *Super Accessibility*

Structurez vos documents !

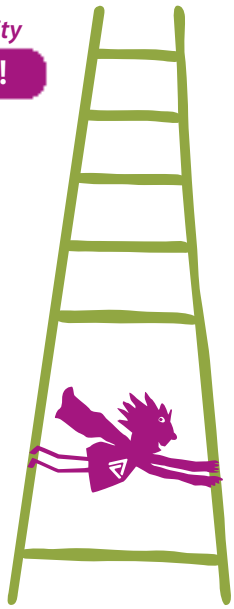

Comme une échelle, votre document doit être structuré avec des niveaux de titre : titre 1, titre 2, titre 3. Le lecteur pourra ainsi identifier les différentes parties du document et naviguer facilement de titre en titre.

Les aides de *Super Accessibility*
Dans votre logiciel Word, *Super Accessibility* vous conseille d'utiliser les styles de paragraphes proposés. Commencer toujours votre document par un « Titre 1 ».

Attention, vos niveaux doivent être correctement imbriqués : des titres de niveau 1, puis des titres de niveau 2, puis des titres de niveau 3. Par exemple, d'un niveau 1 à un niveau 3. Si vous n'aimez pas un style de titre (police, taille, etc.), pas de soucis, vous pouvez modifier ces caractéristiques (clic droit « Modifier… »).

Le plus de Super
Pour bien visualiser la structure de votre texte, affichez le volet « navigation ».

Les défis de *Super Accessibility*
Défiez l'héroïne de l'INSHEA en lui demandant un exercice ! But du défi ? Structurer un document ! Pour recevoir vos exercices, envoyez un message à *vincent.lecalvez@inshea.fr*

Avec *Super Accessibility*, vos fichiers numériques seront encore plus accessibles !

INS HEA

BIBLIOGRAPHIES

Le Centre de ressources de l'INSHEA met régulièrement des bibliographies à disposition, disponibles en téléchargement sur notre site internet, rubrique Ressources documentaires > Bibliographies.

Découvrez notre sélection bibliographique actualisée des ouvrages de référence sur **l'éducation inclusive (Charamond G., 2019).**

Cette bibliographie recense dans un premier temps les différents acteurs de l'éducation inclusive, les revues sur le sujet, puis propose une sélection d'ouvrages et d'articles récents, classés par thématique (politiques, généralités, professionnels, comparaisons internationales, données chiffrées) et niveau d'information.

CAHIER DE VACANCES

MOTS CROISÉS

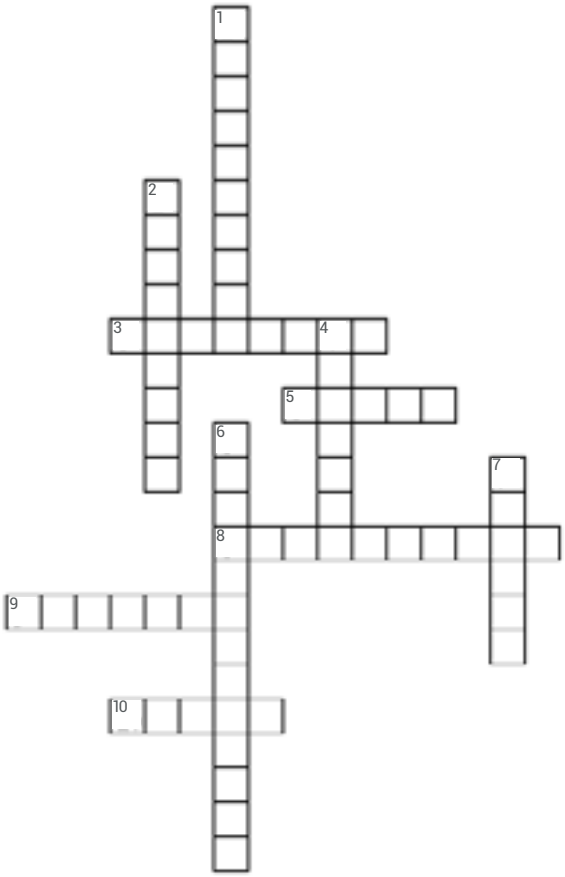

Placez les mots dans la grille !

1. La thèse gagnante sera publiée dans cette collection.
2. Où retrouver la Nouvelle revue ?
3. L'agence de Nawal Benzaouia.
4. Métier de deux membres du jury du Concours d'éloquence.
5. Vincent Lochmann l'anime.
6. Fin du thème n°2.
7. Actuellement dans le hall de l'École de plein air.
8. Vincent Cuel l'est.
9. A décidé de créer l'École de plein air à Suresnes (nom).
10. Pays dans lequel se tiendra le colloque des 22 et 23 novembre 2019.

DITES-LE EN BRAILLE !

Les mots suivant sont écrits en braille, à vous de les traduire à l'aide de l'alphabet braille :

1. ⠠⠊⠝⠎⠓⠑⠁ ----------
2. ⠍⠁ ⠊⠝⠎⠓⠑⠁ ⠊ ----------
3. ⠞⠗⠁⠝⠎⠍⠊⠎ ⠍⠁⠊⠎⠞⠗⠑ ----------
4. ⠊⠝⠎⠓⠑⠁ ⠞ ⠊⠝⠎⠓⠑⠁ ⠊⠝⠎⠓⠑⠁ ----------

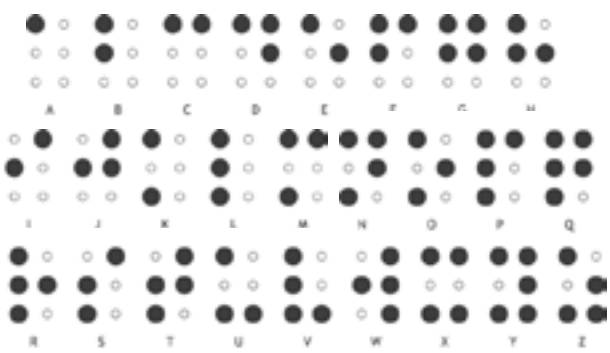

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'écriture braille fut inventée en 1829 par **Louis Braille**. Devenu aveugle à la suite d'un accident, à l'âge de trois ans, il poursuivit ses études à l'Institution royale des jeunes aveugles, fondée par Valentin Haüy. On y enseignait la lecture et l'écriture à l'aide d'un alphabet en relief, mais cette méthode présentait de nombreux inconvénients.
En 1821, Louis Braille fit la connaissance de Charles Barbier de la Serre qui avait inventé un système simple de sonographie pouvant être utilisé par les aveugles. Après plusieurs années de recherches fondées sur cette méthode, Louis Braille mit au point l'écriture orthographique braille telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Ce système utilise le principe de la cellule braille formée de 6 points en relief et, grâce aux 63 combinaisons de cette cellule, Louis Braille obtint une écriture pouvant être utilisée aussi bien pour les mathématiques que pour la musique.

CAHIER DE VACANCES

L'ÉCOLE INCLUSIVE

vue par **Éric Martin**, illustrateur, service Publications de l'INSHEA.

L'ÉCOLE ET L'ACCESSIBLITÉ ÉDUCATIVE

L'ÉCOLE ET SES PERTURBATIONS

L'ÉCOLE, LIEU DE COOPÉRATIONS

L'ÉCOLE CONTRE LES INÉGALITÉS

PARTENAIRE

cnsa

Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Établissement public créé en 2004, la CNSA est chargée de :

- Participer au **financement de l'aide à l'autonomie** des personnes âgées et des personnes handicapées.

- Garantir l'**égalité de traitement** sur tout le territoire quelle que soit la situation de perte d'autonomie ou de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.

- Assurer une **mission d'expertise**, d'information, d'animation de réseau et de promotion de la recherche.
- Assurer une **mission d'information** des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
www.cnsa.fr
twitter.com/CNSA_actu

© Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, juin 2019. Crédits photos : A. Lebon, B. Topuz pour la CNSA.

INSTITUT NATIONAL
SUPÉRIEUR
DE FORMATION
ET DE RECHERCHE
HANDICAP ET BESOINS
ÉDUCATIFS PARTICULIERS

FORMATION

RECHERCHE

RESSOURCES

www.inshea.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ
PARIS LUMIÈRES

ORGANISATEURS

INS HEA
GRHAPES

Sous le haut patronage de
Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
et de
Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées

PARTENAIRES

upl UNIVERSITÉ PARIS LUMIÈRES

îledeFrance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MASSIRA

Valentin HAÜY
Avec les aveugles et les malvoyants
Agir pour l'autonomie

Droit comme un H !

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

MAIF